

République française
Au nom du Peuple français

Tribunal de Grande Instance de Paris

14eme chambre/2

N° d'affaire : **0926639036** Jugement du : **4 mai 2012**

n° : **1**

NATURE DES INFRACTIONS : PARTICIPATION A UNE ASSOCIATION DE MALFAITEURS EN VUE DE LA PREPARATION D'UN ACTE DE TERRORISME,

TRIBUNAL SAISI PAR : Ordonnance de renvoi du juge d'instruction en date du 29 décembre 2011 suivie d'une convocation faite, sur instruction du Procureur de la République, par le chef d'établissement pénitentiaire - maison d'arrêt de Fresnes - par procès-verbal et remise d'une copie contre émargement, le 5 janvier 2012, suivie d'un renvoi contradictoire le 16 février 2012.

PERSONNE POURSUIVIE :

Nom : **HICHEUR**
Prénom : **Adlène**
Né le : **04 décembre 1976** Age : **31 ans au moment des faits**
A : **SETIF, ALGERIE**
Fils de : **Saïd HICHEUR**
Et de : **Chérifa DEBACHA**
Nationalité : **française**
Domicile : **Quartier Prenepla
45 Bis rue de Salève
01210 ORNEX
actuellement détenu à la Maison d'Arrêt de Fresnes
Ecrou n°946045**
Profession : **enseignant chercheur**
Situation familiale : **célibataire**
Antécédents judiciaires : **pas de condamnation au casier judiciaire**
Mesures de sûreté : **ordonnance de mise en détention provisoire le 12 octobre 2009, mandat de dépôt le 12 octobre 2009, ordonnance de prolongation de la détention provisoire le 27 janvier 2010, ordonnance de prolongation de la détention provisoire et prescrivant les mesures préalables à l'assignation à résidence sous surveillance électronique des articles R57-13, R57-14 et R57-15 du CPP le 1^{er} juin 2010, ordonnance de prolongation de la détention provisoire le 28 septembre 2010, ordonnance de prolongation de la détention provisoire le 27 janvier 2011, ordonnance de prolongation de la détention provisoire le 7 juin 2011, ordonnance de prolongation de la détention provisoire le 20 septembre 2011, ordonnance de maintien en détention provisoire Art.179 C.P.P. le 29 décembre 2011, maintien en détention par jugement en date du 16 février 2012,**

Situation pénale : détenu prévenu pour cette cause
Comparution : comparant assisté de Me Patrick BAUDOIN, avocat du barreau de PARIS (P56).

PROCEDURE D'AUDIENCE

Par ordonnance de l'un des juges d'instruction de ce siège en date du 29 décembre 2011, Adlène HICHEUR a été renvoyé devant le tribunal sous la prévention

d'avoir sur le territoire national et notamment à Ornex et Vienne, courant 2008 et 2009, jusqu'au 8 octobre 2009 et depuis temps n'emportant pas prescription,

participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'actes de terrorisme mentionnés aux articles 421-1 et suivants du code pénal, en l'espèce en participant à des discussions via des flux internet ou des adresses privées avec Mustapha DEBCHI, membre de l'AQMI résidant de façon clandestine en Algérie, dont les effets ont été pour Adlène HICHEUR de donner en connaissance de cause son accord à Mustapha DEBCHI en vue de constituer une cellule opérationnelle prête à commettre des actions terroristes en Europe et en France, d'avoir déterminé des cibles ou des catégories de cibles à viser, d'avoir mis en oeuvre un ensemble de projet afin de soutenir financièrement l'AQMI et d'avoir servi, à travers Mustapha DEBCHI de relais et de soutien logistique et médiatique à diverses structures terroristes,

faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-5, 422-3, 422-4, 422-6 et 422-7 du Code pénal, les articles 203 et 706-16 du Code de procédure pénale.

* *
*

L'affaire a été appelée, successivement, aux audiences du :

- 16 février 2012, pour fixation et renvoyée pour examen au fond,
- 29 mars 2012, pour audience au fond et renvoyée en continuation des débats,
- 30 mars 2012, pour audience au fond et renvoyée pour délibération,
- et ce jour, pour prononcé du jugement.

Audience du 29 mars 2012 à 13 heures 30 :

Le Tribunal a pris séance dans la salle d'audience où étaient présents le vice-Procureur de la République, le greffier, ainsi qu'Adlène HICHEUR, prévenu, assisté de Me Patrick BAUDOIN, avocat, et de Clémence BECTARTE, avocat.

A l'appel de la cause, la présidente a constaté l'identité du prévenu et a donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal.

Les débats ont été tenus en audience publique.

La présidente a donné connaissance des faits motivant la poursuite.

La présidente a instruit l'affaire et a interrogé le prévenu sur les faits et a reçu ses déclarations.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

Et attendu qu'il était 19 heures 05, la présidente a indiqué que l'audience était suspendue et reprendrait le 30 mars 2012 à 14 heures 30.

Audience du 29 mars 2012 à 13 heures 30 :

Le Tribunal, dans la même composition qu'à l'audience précédente, a repris séance en présence du même vice-Procureur de la République, et du même greffier, dans la salle d'audience où était présent Adlène HICHEUR, prévenu, assisté de Me Patrick BAUDOIN, avocat, et de Clémence BECTARTE, avocat.

La présidente a poursuivi l'instruction de l'affaire et a interrogé le prévenu sur les faits et a reçu ses déclarations.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

Me Patrick BAUDOIN, avocat, a été entendu en sa plaidoirie pour Adlène HICHEUR, prévenu.

Adlène HICHEUR, prévenu, a eu la parole en dernier.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

Puis à l'issue des débats tenus à l'audience publique du 30 mars 2012 à 13h30, le tribunal a informé les parties présentes ou régulièrement représentées que le jugement serait prononcé le 04 mai 2012 à 13h30.

A cette date, le Tribunal vidant son délibéré conformément à la loi, la présidente a donné lecture de la décision.

MOTIFS

SUR L'ACTION PUBLIQUE :

Le 2 janvier 2008, un message électronique a été réceptionné sur le site de la Présidence de la République Française. Il contenait la copie d'un communiqué du mouvement AL QAIDA AU MAGRHEB ISLAMIQUE dit AQMI. Le 8 janvier 2008, un deuxième message a été envoyé sur le forum de discussion du site INTERNET : "AEKHLAAS.NET" considéré par les services spécialisés comme l'un des principaux sites à caractère djihadiste. Il avait été posté par un internaute non identifié surnommé "PHENIX SHADOW" et mentionnait la réception par l'ELYSEE du communiqué du 2 janvier 2008.

"PHENIX SHADOW" a été identifié par les services de renseignements comme étant **Mustapha DEBCHI**, né le 16 juin 1986 à CONSTANTINE (ALGERIE). Sur le territoire algérien, il utilisait l'adresse e-mail "PULPANGER@YAHOO.FR et apparaissait comme **un interlocuteur habituel de Salah GASMI alias ABOU MOHAMED SALEH**, responsable de la branche médiatique d'AQMI.

L'exploitation des messages envoyés par "PHENIX SHADOW" a permis d'établir qu'il voulait créer plusieurs comptes de courrier auprès des sociétés GOOGLE et YAHOO dont "SOLEILDE36@YAHOO.FR".

A compter du 29 janvier 2009, une mesure de préservation des données de ce compte a permis d'établir qu'il y avait des échanges entre l'utilisateur de celui-ci et trois autres adresses :

- "GIMF.CO@MAIL.COM", le **GIMF** étant le "**GLOBAL ISLAMIC MEDIA FRONT**", organe officiel de communication D'AL QAIDA, qui assure la publication sur internet de nombreux supports vidéos et textuels appelant au DJIHAD ou glorifiant les combattants ayant trouvé la mort en martyrs, notamment à l'occasion d'attentats-suicides,

- "ABSLM76@GMAIL.COM", adresse associée au site **RAFI DAYIN CENTER** qui s'avère être un compte mutualisé intervenant sur la plupart des sites islamistes francophones comme "MOURABITOUNE" et "MINBAR" et dont les utilisateurs diffusaient à grande échelle des documents de propagande liés à AL QAIDA ; en effet, le **RAFIDAYIN CENTER** avait pour vocation déclarée de diffuser toutes sortes de documents écrits, vidéos, enregistrements, discours de chefs de guerre, testaments de kamikazes en rapport direct avec AL QAIDA, ainsi que les combats de l'armée islamique en IRAK et ceux en AFGHANISTAN et toutes les actions terroristes trouvant leur origine dans le djihad conduit au nom de l'islam radical, tout ce qui pouvait enflammer l'ardeur des internautes usagers des sites islamistes ayant vocation à être traduit dans différentes langues - notamment en français - et diffusé ; quelques temps après sa création, le 6 novembre 2006, le **RAFIDAYIN CENTER** se voyait proposer, par le "GIMF", par l'intermédiaire d'Hamadi AZIRI, "de travailler de façon concertée selon une stratégie à long terme pour étendre leur activité en EUROPE" afin de "créer une division francophone en EUROPE" du GIMF, porte-parole d'AL QAIDA ; cette proposition de collaboration avait été acceptée et quatre jours plus tard, le "GIMF" les félicitait de leur travail et leur indiquait que désormais leur stratégie consistait à faire une propagande sur une échelle plus grande pour réveiller la masse la plus grande possible de musulmans, la solution étant le djihad massif, et de s'adresser surtout à ceux qui avaient eu des problèmes avec la police car l'unique moyen de trancher avec "ces gens" (les mécréants) était la force,

- "MOONEDUTY@GMAIL.COM".

Pour l'échange des messages, leurs auteurs, soucieux de préserver la clandestinité de leurs propos, utilisaient le logiciel de cryptage "ASRAR EL MOJAHEDEN.V2.O ENCRYPTED MESSAGE". Cependant, les services d'enquête étaient parvenus à les mettre au clair.

* * *

Les premiers messages décryptés entre "SOLEILDE36@YAHOO.FR" et "ABSLM76@GMAIL.COM" laissaient présumer l'existence d'un possible projet opérationnel visant la FRANCE :

- le 28 mars 2009, soleilde36@yahoo.fr écrivait à l'intention de abslm76@gmail.com : «*Au nom de Dieu le miséricordieux, le très miséricorde. Salut à toi cher Abou Doujana. Comment vas-tu. t'es tu rétabli de ta maladie. Quoi de neuf concernant le centre RAFIDAYN et le cher ABOU MOUAWIYA, que dieu le libère de sa détention. Es-tu l'utilisateur de l'identifiant CHERATI sur FALOJA ? Ton cher Abou Mohamed AL-OTHMANI.*»

- le 30 mars 2009, soleilde36@yahoo.fr écrivait à l'intention de abslm76@gmail.com « *Mes salutations. Que la miséricorde et les bénédictions de Dieu te soient accordées. O mon cher frère, nous te considérons déjà comme guéri, si Dieu le veut. J'invoque Dieu, le tout puissant Roi des cieux, pour ton prompt rétablissement. Souviens toi de nous dans tes prières qui seront exaucées par Dieu pendant ta maladie. Je demande à Dieu de ne pas la prolonger. Amen. Que Dieu vous récompense de vos efforts pour la traduction du dernier rapport. Avec la permission de Dieu, vous allez apprendre de nos nouvelles dans ces prochains jours. Ce sera une surprise digne d'être appréciée d'ABOU MOUAWIYA. Mon cher frère, fais nous parvenir de tes nouvelles le plus souvent possible. J'aimerais avoir des nouvelles de ta guérison tous les jours mais tu dois connaître les conditions dans lesquelles nous nous trouvons. Que Dieu te garde. »*

- le 26 avril 2009, soleilde36@yahoo.fr écrivait à l'intention de abslm76@gmail.com : « *salutations. Cher frère voici la réponse de ABOU MOHAMED SALEH au sujet de tes suggestions «S'agissant des propositions du frère qui se trouve en Europe, elles sont excellentes et qu'il en soit remercié. Ce serait bien qu'il nous fournisse la matière documentaire en veillant à sa haute qualité autant que faire se peut. Car tu n'es pas sans ignorer mon frère que l'élément essentiel dans l'archivage est l'archive documentaire et c'est ce qui fait grand défaut concernant les pays du maghreb. En effet la première étape consiste à collecter le plus de matière possible et ce avant de réfléchir sur le sujet ou le scénario. »*

Il y a lieu de rappeler qu'”ABOU MOHAMED SALEH” est l’alias de Salah GASMI, chef de la branche médiatique d'”AQMI” et membre majeur de la “chefferie” de cette organisation.

- le 01 juin 2009, soleilde36@yahoo.fr écrivait à l'intention d' abslm76@gmail.com : « *Salutations. Je te salue très cher ABOU DOUJANA. Comment vas-tu ? Comment va la santé ? Cher frère, on ne va pas tourner autour du pot : est-ce que tu es disposé à travailler dans une «unité» activant en France ? Quelles aides est-il possible d'apporter ? Quelles sont tes suggestions? Que Dieu te garde ».*

- le 07 juin 2009, soleilde36@yahoo.fr écrivait à l'intention d'abslm76@gmail.com : « *Salutations. Et je te salue en retour. Louange à Dieu grâce à qui s'accomplissent les bonnes oeuvres. Par Dieu, tu m'as vraiment fait plaisir. Notre vision de l'affaire est une et la même. Ce qui nous reste à faire, c'est constituer une unité de combat qui active en Europe sur le long terme et dont l'objectif essentiel est de frapper l'ennemi dans son antre et de l'user particulièrement en cette période d'effondrement économique. Fais nous donc parvenir ton point de vue détaillé sur ce travail. Prière de télécharger tes dossiers sur « rapidshare ». Que Dieu te garde ».*

Ainsi, “SOLEILDE36@YAHOO.FR” faisait plusieurs fois référence à un frère “ABOU MOUAWIYA” qui était en détention. Or, ce pseudonyme était utilisé par HAMADI AZIRI, né le 28 décembre 1981 à ECHIROLLES (38), de nationalité française, qui était mis en examen et détenu dans le cadre d’une information judiciaire relative à la constitution d’une filière franco-belge d’acheminement de djihadistes en zone pakistano-afghane. Interpellé et placé en garde à vue, le 11 décembre 2008, il avait parlé de ses activités de “modérateur” sur plusieurs sites internet islamistes dont “MOURABITOUNE” et “MINBAR”, ainsi que de son souhait d’intégrer des groupes de combattants djihadistes, avant finalement d’y renoncer. Il a été condamné, le 18 février 2011 pour participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d’actes de terrorisme à la peine de 4 ans d’emprisonnement dont 3 ans avec sursis.

Entendu, Hamadi AZIRI a admis avoir bien eu accès au compte mutualisé : “RAFIDAYIN CENTER” dans le cadre de ses activités électroniques liées au djihadisme. Parmi les personnes qui pouvaient se connecter sur ce site, il y avait des personnes qui étaient parties en AFGHANISTAN faire le djihad, ainsi que “ABDJ” (ABOU DOUJANA) identifié par la suite comme étant Adlène HICHEUR dont il ne savait rien sauf qu’il était en FRANCE et peu loquace.

Il a également indiqué comment son attention avait été attirée par un autre intervenant qui utilisait le pseudonyme de “PHENIX SHADOW” ou D’”EMINENCE GRISE” qui a été identifié comme étant Mustapha DEBCHI, internaute qui diffusait sur le site “MINBAR” les communiqués d’AQMI ou des textes religieux qui légitimaient le djihad. Il l’avait censuré à plusieurs reprises pour des raisons de sécurité, mais **avait constaté que “PHENIX SHADOW” continuait ses activités de propagande djihadiste via le compte mutualisé “RAFIDAYIN CENTER”**. Pour lui, **“le matériel qui était mis en ligne par l’intermédiaire de ce compte était bien de la propagande D’AL QAIDA exhortant les musulmans à commettre des actions violentes au nom de l’ISLAM.**

Pour Hamadi AZIRI, “PHENIX SHADOW” continuait ses activités de propagande en collaboration avec l’internaute “ABDJ” (Adlène HICHEUR) qui faisait des traductions. Il a confirmé qu’à un certain moment, le RAFIDAYIN CENTER était devenu partie intégrante du GLOBAL ISLAMIC MEDIA FRONT, “ABDJ” (Adlène HICHEUR) lui ayant alors passé un logiciel de cryptage, en l’espèce “ASRAR AL MUJAHIDIN”.

Courant mai 2008, Hamadi AZIRI avait appris que “PHENIX SHADOW” (Mustapha DEBCHI) avait rejoint les maquis algériens. Après cela, les contacts étaient devenus plus difficiles et plus rares. Cependant, fin septembre ou début octobre 2008, “PHENIX SHADOW” (Mustapha DEBCHI) lui avait demandé, **via un message privé, s’il connaissait “quelqu’un avec un passeport français prêt à se sacrifier”**.

Il avait refusé d’apporter son aide à ce qu’il comprenait comme étant de toute évidence l’organisation d’un attentat-suicide.

Il a souligné que **“PHENIX SHADOW avait été recruté sur le RAFIDAYIN CENTER par “ABDJ” (Adlène HICHEUR) qui postait grâce à ce compte mutualisé donc plus discret, des vidéos et des textes de propagande pro-djihadiste.**

De même, Hamadi AZIRI a évoqué l’admission d’”ABDJ” (Adlène HICHEUR) au sein de l’équipe du site islamique “RIBAAT” à partir de février 2008. Par la suite, l’intéressé était devenu le modérateur du site “RIBAAT”.

Par ailleurs, les enquêteurs ont noté que “ABDJ” (Adlène HICHEUR), membre de “l’équipe projet” avait envoyé un message privé, le 4 décembre 2008 à 14H56. Il voulait prendre contact avec “QAHAR” (l’un des pseudonymes de Mustapha DEBCHI) et demandait à “AL QASSAM (Hamadi AZIRI) des nouvelles de l’intéressé.

Le 6 décembre 2008, Hamadi AZIRI lui avait répondu qu’il n’avait pas eu de nouvelles de “QAHAR” depuis un mois mais qu’il l’avait toujours sur le site “MINBAR-SOS” sous le pseudonyme D’”EMINENCE GRISE”.

Le 7 décembre 2008 à 12H29, “ABDJ” (Adlène HICHEUR) avait chargé Hamadi AZIRI de transmettre un message à QAHAR (Mustapha DEBCHI) en espérant qu’il ne lui soit rien arrivé.

Le 7 décembre 2008 à 20H29, Hamadi AZIRI lui avait répondu qu’il pouvait contacter QAHAR via le RAFIDAYIN CENTER, mot de passe “information”.

Antérieurement, “Eminence Grise” (Mustapha DEBCHI) avait prévenu ABOU MUAWIYAH (Hamidi AZIRI) qu’il allait avoir une “surprise” en donnant un indice : “la guerre des explosifs et des engins piégés”.

Il apparaissait, en conséquence, que dès 2008, Adlène HICHEUR avait une activité importante sur le réseau pro-djihadiste, notamment en traduisant et relayant les communiqués d’AQMI pour le RAFIDAYIN CENTER qui avait, il convient de le rappeler, essentiellement pour vocation de diffuser toutes sortes de documents écrits, vidéos, enregistrements, discours de chefs de guerre, testaments de kamikazes, en rapport direct avec AL QAIDA et ses actions terroristes, et ce, au nom de l’islam radical.

Il convient également de souligner l’importance donnée par les responsables d’AL QAIDA au “**Djihad médiatique**”, au point que l’un de ses responsables indiquait que “**le front médiatique représentait plus de la moitié du djihad**”, ainsi que le fait que le GIMF, porte-voix d’AL QAIDA, avait proposé aux responsables du RAFIDAYIN CENTER de collaborer avec lui et que **l’intégration du RAFIDAYIN CENTER au sein du GIMF avait donné lieu à un communiqué**, le 17 janvier 2007 : “nous avons le plaisir d’annoncer à la nation musulmane **l’intégration du RAFIDAYIN CENTER sous l’étendard du “GIMF”** afin de propager les affaires des opprimés parmi les croyants ; nous annonçons clairement aux croisés et collaborateurs que nous continuerons sur cette voie contre eux”, et ce, pour “**faire face à la campagne croisée...dans le but de combattre le djihad médiatique sur internet.**” Il convient de souligner que le concept de “djihad médiatique” était ici explicitement évoqué.

* *
*

Une information judiciaire était ouverte le 24 septembre 2009, notamment pour identifier l’utilisateur de “ABSLM76@GMAIL.COM” et le signataire sous le pseudonyme d’“ABDJ”.

* *
*

Le compte courrier “ABSLM76@GMAIL.COM” avait été créé, le 9 janvier 2009, avec pour nom associé “**RAFIDAYIN**”.

L’analyse des connexions faisait remonter à l’adresse IP fixe d’un abonnement internet contracté depuis le 18 décembre 2004 qui était au nom de Said HICHEUR, né le 18 avril 1944 à EL OURICIA (ALGERIE) et demeurant au 5,rue des frères GRELLET à VIENNE (38).

Celui-ci est le père d'Adlène HICHEUR, né le 4 décembre 1976 à SETIF en ALGERIE demeurant lui-même au 45 B rue du SALEVE à ORNEX (AIN).

D'après les premiers renseignements, celui-ci faisait l'objet d'un décret de naturalisation en date du 16 mars 2000 et avait deux comptes courrier professionnels :

- "ADLENEHICHEUR@EPFL-CH" qui renvoyait à l'Ecole Polytechnique de LAUSANNE (SUISSE),
- "ADLENEHICHEUR@CERN-CH" qui renvoyait au Centre Européen de Recherche Nucléaire de GENEVE (SUISSE).

Les enquêteurs ont intercepté le flux internet de Said HICHEUR, ce qui a permis de matérialiser des connexions sur le site islamiste radical "AL FALOJA" qui était un forum de discussions arabophone créé le 16 août 2007 et qui était, selon les enquêteurs, l'un des principaux vecteur de propagande pro-djihadiste sur INTERNET depuis la fermeture d'autres sites en 2008. Il est décrit par les services spécialisés comme une véritable référence pour de nombreux musulmans d'obédience salafiste favorables au djihad armé et globalement en lutte contre un occident systématiquement décrit comme corrompu et mécréant. Ce site était pourvu d'un système préalable d'inscription et la page de garde faisait apparaître un bandeau vert avec l'inscription "AL FALLUJAH ISLAMIC FORUM" et d'autres inscriptions en langue arabe avec une KALACHNIKOV et un CORAN.

On y diffusait des vidéos djihadistes et des communiqués de groupes armés et l'une des rubriques nécessitant un accord préalable des administrateurs était intitulée "équipement du moudjahid" avec des documents relatifs à l'entraînement physique et/ou psychologique des combattants.

Des connexions ont été notées.

Le 26 juillet 2009, les enquêteurs ont constaté une dizaine de connexions sur le forum de discussion du site "AL FALOJA" et quasi concomitamment l'utilisateur du flux internet s'était connecté à l'adresse "ADLENEHICHEUR@YAHOO.COM". Ce même internaute, qui était sous le pseudonyme "CHERATI", avait reçu, à 13H17, un message d'un autre membre du forum du site "AL FALOJA" surnommé "EMINENCE GRISE" (Mustapha DEBCHI). Adlène HICHEUR lui répondait quelques minutes plus tard, à 13H23. Mustapha DEBCHI lui disait qu'il allait être absent pour un bout de temps et qu'il préférerait qu'il communique via un autre forum. Il lui recommandait : "tu crypteras les fichiers, tu les compresseras avec WINRAR protégé par ce mot de passe : NIRVANA2009 OUTDOOR".

Le 6 septembre 2009, l'utilisateur de l'adresse "ADLENE HICHEUR@YAHOO.COM", c'est à dire Adlène HICHEUR, a précisé qu'il comptait se rendre en ALGERIE, au cours de la deuxième semaine d'octobre, pour 10 jours. Cette information a été confirmée par l'interception d'un mail émanant de la société "AIGLE AZUR" qui indiquait une réservation, à ce nom, d'un billet aller-retour vers l'ALGERIE, en date des 8 et 18 octobre 2009.

Le 19 septembre 2009, entre 16H45 et 17H08, Adlène HICHEUR s'est à nouveau connecté sur le forum de discussion pro-djihadiste "AL FALOJA" sous le pseudonyme "CHERATI" et a envoyé un document crypté contenu dans un fichier compressé à destination D'"EMINENCE GRISE", c'est à dire Mustapha DEBCHI.

Pour les enquêteurs, à ce stade, il y avait :

- des liens électroniques indiscutables entre Mustapha DEBCHI et Adlène HICHEUR,
- une implication indiscutable de ces deux internautes dans la mouvance salafiste pro-djihadiste,
- la recherche par ces deux internautes d'une confidentialité absolue dans les correspondances électroniques par l'emploi systématique du logiciel de cryptage "ASRAR EL MOJAHEDDEEN", les messages entre Mustapha DEBCHI et Adlène HICHEUR révélant la volonté du premier de constituer rapidement une unité active de combat en EUROPE, volonté approuvée, semblait-il, par Adlène HICHEUR.

En conséquence, les enquêteurs ont procédé à l'arrestation d'Adlène HICHEUR, le 7 octobre 2009, avant son départ pour l'ALGERIE. Il a été interpellé au domicile familial avec son frère Zitouni HICHEUR et placé en garde à vue.

Zitouni HICHEUR a indiqué que son frère Adlène pratiquait un islam plus rigoureux que le sien, mais sans excès, y compris dans ses prises de position politique. Mais, si son frère devait nourrir des projets terroristes, il n'en parlerait pas, étant "LIBRE DE SES CHOIX" et ayant toujours fait ce qu'il avait choisi de faire. Cependant, il ne pensait pas que son frère ADLENE soit homme à préparer des actes de terrorisme.

Sur les perquisitions :

- la perquisition opérée dans les deux chambres occupées par Adlène HICHEUR a permis de saisir :

- un téléphone portable de marque SAGEM de couleur grise et sa carte SIM SFR,
- six bordereaux de dépôt de billets du Crédit Agricole, pour une valeur globale de 13200 euros,
- 8000 dinars algériens,
- à l'intérieur d'une malle dans sa chambre :

- * dix feuillets dactylographiés d'un document titré : **"Comment les musulmans devront lutter contre les non musulmans"**

- * 22 feuillets d'un essai rédigé par une personne répondant au pseudonyme de "Abou Yahia al libi" ("Fils du Lybien"),

- * **un papier supportant des annotations manuscrites, mentionnant notamment : " True radjel", "tom sayer" et "code perso",**

- * **la somme de 13200 euros en numéraire (scellé AH/DIX HUIT),**

- * **des documents en langue arabe dont notamment huit feuillets photocopiés d'un livre intitulé : "Le peuple doit désobéir au Gouvernement", ces feuillets appartenant au chapitre intitulé : " Les musulmans doivent ils vivre avec les non musulmans?"**

Sur la page 92, une croix manuscrite en marge mettant en exergue un passage expliquant que **" l'argent des non croyants ne les protège pas d'être tués (tout est permis vis à vis des noncroyants) et que "lorsqu'un pays accorde un visa à un musulman, cela n'empêche pas ce musulman de commettre des homicides dans ce pays."**

* 15 feuilles photocopiées et annotées d'une étude dont le sujet est "L'islam et L'Etat",

* 60 feuilles photocopiées rassemblant divers textes anciens du 14^{ème} siècle se rapportant à une étude critique du monde arabe focalisée sur l'idée de "Gouverneur" (gouvernement), de la désobéissance aux gouvernements qui n'appliquent pas l'Islam et des "devoirs du GOUVERNEUR qui se doit d'appliquer l'islam salafite".

* dans une sac de type banane, à côté de la sacoche informatique :

* un bordereau de change CHANGE MIGROS au nom d'Adlène HICHEUR en date du 4 novembre 2008 pour la somme de 31468,50 francs suisses échangés en 21000 euros;

* un ticket de retrait de 32000 francs suisses en date du 4 novembre 2008;

- la perquisition à son domicile personnel au 45 bis rue de SALEVE à ORNEX (01) a permis de saisir :

• une pile de documents dactylographiés en langue

arabe:

- Un tract dactylographié de la Fondation Culturelle Islamique intitulé «Journée pour la Palestine - SÔS GAZA» en date du 25/01/2009,

- Un document dactylographié intitulé «Les principes de la guerre classique (défense, attaque)» constitué de neuf feuillets,

- Un document dactylographié intitulé «GIA : l'armée islamiste du salut (3 chapitres)» constitué d'un sommaire et de cinq chapitres comme suit ;

* Sommaire, constitué de onze feuillets,

* Chapitre 2. La naissance du GIA, constitué de neuf feuillets,

* Chapitre 4. L'existence du groupe exécutif du GIA constitué de huit feuillets,

* Chapitre 5. L'armée islamique du Salut GIA constitué de six feuillets,

* Chapitre 6. L'émirat de Zitouni constitué de sept feuillets,

* Chapitre 7. Division des groupes constitué de sept feuillets.

- Un document intitulé «Al Qaïda et la CIA, face à face : la guerre sainte de Manathan en septembre 2001» constitué de six feuillets,

- Deux opus de la revue «Les techniques du moudjahed» éditée par les éditions AL- FADJR :

* Un opus intitulé «comment assimiler les dossiers - comment localiser les sites - comment protéger son ordinateur même si piégé - logiciel PGP sécurisé pour les moudjahidins » constitué de neuf feuillets,

* Un opus intitulé « les armes intelligentes : missiles sol-air sur courte distance constitué de quatre feuillets.

- Deux opus de la revue «Camp d'entraînement Al Battar (l'épée)» édition militaire éditée par le Comité Militaire des Moudjahidines du golfe n°8 :

* les assassinats - tireurs d'élite - la sécurité défensive -,

* les fusils de précision kalachnikovs - M 16 - les divisions de groupes armés,

- Un document intitulé «Vers une nouvelle stratégie de la résistance : objectifs et moyens»comportant quatre feuillets,

- Un document intitulé «Le djihad et la formation - le djihad pour Allah» constitué de cinq feuillets,

- Un document intitulé «La libération des prisonniers musulmans...» constitué de treize feuillets,

- Un document intitulé «**L'invasion de l'intérieur** (supportant des commentaires manuscrits de l'intéressé à propos de la guerre en Irak) » constitué de quatorze feuillets,
- Un document intitulé «**Etudes sur le salafisme djihadiste : des idées fondamentales de la pensée salafiste djihadiste**» constitué de huit feuillets,
- Un document intitulé «**Commentaire du livre du djihad**» constitué de cinq feuillets,
- Un document intitulé «**Le futur acteur stratégique sur le plan international: Ben Laden**» constitué de deux feuillets,
- Un document intitulé «**livre sur le djihad : étude critique sur la guerre sainte** (en double avec annotations personnelles)» constitué de six feuillets chacun.

Interrogé sur la teneur de ces documents, Adlène HICHEUR a répondu : «**L'ensemble de ces documents m'appartiennent...ils sont relatifs à l'étude de l'Islam**» (?).

• sur des étagères en bois noir :

- dans une sacoche, un ordinateur portable de marque DELL,
- un DVD+RW de marque SMARTBUY,
- une pochette plastique contenant la somme de 3000 euros en numéraire,
- **six factures de change de la société «MIGROS», basée à Genève au nom d'Adlène HICHEUR établies entre le 23/11/2007 et le 16/03/2009 concernant l'échange de francs suisses en euros pour une somme totale de 59 597 Euros soit :**
 - * le 23/11/2007 à 13H59 : achat de 4.879 Euros contre 7.999,10 Francs Suisses.
 - * le 04/01/2008 à 13H56 : achat de 4.860 Euros contre 7.999,55 Francs Suisses.
 - * le 18/01/2008 à 13H54 : achat de 9.858 Euros contre 15.999,55 Francs Suisses.
 - * le 25/01/2008 à 14H28 : achat de 10.000 Euros contre 16.200,00 Francs Suisses.
 - * le 29/02/2008 à 14H02 : achat de 10.000 Euros contre 15.995,00 Francs Suisses.
 - * le 16/03/2009 à 14H27 : achat de 20.000 Euros contre 31.000,00 Francs Suisses.
- un feuillet manuscrit mentionnant le numéro de téléphone 00966 565167459, (préfixe d'Arabie Saoudite) associé à un dénommé «Chaouki»,
- un document manuscrit évoquant au recto un projet de construction sur un rayon de 20 km autour de Vienne (38) et un supportant au verso des formules mathématiques,
- une note manuscrite sur papier rédigée comme suit :
 - «Nous laissons mourir nos familles partout dans le monde et nous restons silencieux !»
 - «La blancheur de la religion se salit dans nos pays et nous restons spectateurs».
- Trois documents titrés "Al Jamaa" :
 - * Un document dactylographié comptant parmi les titres développés «**Ainsi meurent les héros....**» et «**Le courant djihadiste entre la science et les scientifiques**» constitué d'un feuillet.
 - * Un document dactylographié de quatorze feuillets identique au précédent dans la teneur,
 - * Un document dactylographié contenant les titres suivants : «**Groupe BELKHIR/ Faction armée sans concurrent en France**» et «**Le groupe BELKHIR passe à l'attaque depuis 1988**» constitué de huit feuillets,
- Quatre documents titrés «**Camp Al Battar**»,

- Un document dactylographié de sept feuillets comportant les titres suivants :
 - * «Armes légères (modèles, comparative, utilisation ...)».
 - * «La forme physique du Moudjahid».
 - * «Les croisades».
 - * «La résistance».
- Un document dactylographié de six feuillets comportant les titres suivants :
 - * «Comment la CIA recrute les espions ? ».
 - * moyens utilisés par la CIA pour les écoutes téléphoniques.

- dans une sacoche de toile noire :

en langue arabe :

- un document dactylographié titré « Le conflit entre les établissements religieux et les régimes politiques » constitué de neuf feuillets,
- un document dactylographié titré « Forum – questions diverses sur les groupes djihadistes constitué de trois feuillets et supportant des annotations manuscrites.

- dans un sac à dos :

en langue arabe :

- Neuf documents portant la mention «Camp Al Battar»:

- * Un premier document dactylographié constitué de dix feuillets composé de quatre chapitres comme suit :

- Les Anti-missiles : R.B.G,
 - Courriers aux Gouverneurs du Golf,
 - La Résistance,**
 - Les Guerres de Groupes.**

- * Un second document dactylographié constitué de neuf feuillets composé de deux chapitres comme suit :

- Recherche secrète,
 - Les Héros de l'Islam Contemporain.**

- * Un troisième document dactylographié constitué de dix feuillets composé de trois chapitres comme suit :

- La Caravane avance, les chiens aboient,
 - Les Objectifs à l'intérieur des villes,**
 - Programme des Forces Spéciales.

- * Un quatrième document dactylographié constitué de dix feuillets composé de trois chapitres comme suit ;

- A ceux qui désirent le «Djihad»,**
 - Kidnapper...,**
 - Guerre provisoire.**

- * Un cinquième document dactylographié constitué de dix feuillets composé de cinq chapitres comme suit :

- Appelés, avancez sur le chemin,
 - Le mariage du martyr,**
 - La surveillance,
 - La route de l'assassinat,**
 - Comment avoir de l'eau ?

* Un sixième document dactylographié constitué de neuf feuillets composé d'un seul chapitre comme suit :

- **Armes légères**

* Un septième document dactylographié constitué de huit feuillets composé de quatre chapitres comme suit :

- Priorités et drapeaux,**
- Le garçon de l'islam,**
- Guerres de groupes,**
- Groupes de travail.**

* Un huitième document dactylographié constitué de feuillets composé de quatre chapitres comme suit :

- Les forces des Djebels,**
- La sécurité des communications,**
- Les fusils (Kalacov et kalachnikovs),**
- Revenez à votre volonté.**

* Un neuvième document dactylographié constitué de sept feuillets composé de six chapitres comme suit :

- Préparez leur tout ce que vous pouvez en force,**
- kalachnikovs - différentes munitions,**
- Le martyr - Marouane Hadid,**
- Principes de la sécurité,**
- Guerre de groupes,**
- Le sport.**

* Un document dactylographié composé de neuf feuillets et portant la mention «Hiwar» titré «**Avec le Cheikh Ali Messaab ZARKAOU**».

* Un document portant la mention «guerre sans combat» constitué de quatorze feuillets et composé de huit chapitres comme suit :

- «**Peur avant la guerre**»,
- «**Destruction de la station de Berlin**»,
- «**Les réalités des pertes**»,
- «**Passeport légal**»,
- «**Les meilleurs tireurs**»,
- «**La vengeance**»,
- «**La victoire arrive**»,
- «**Les points faibles**».

- **sur une petite table près de la porte de la salle de bain :**

en langue arabe :

- **un premier document** dactylographié constitué de quatorze feuillets titré «**A propos des meilleurs du Djihad**»,

- **un second document** dactylographié constitué de treize feuillets titré «**Tout sur le Djihad : le Djihad mieux que la prière**» et composé de deux chapitres comme suit :

- Le moudjahid ira au paradis,**
- Différentes sortes du «Djihad».**

- **un troisième document** dactylographié non titré constitué de douze feuillets et composé de trois chapitres comme suit :

L'amour du courageux à intégrer la «Chahada» (ndt ; mourir pour la cause de dieu) et **à se venger de l'ennemi.**

Trop courir.

La blessure pour l'amour de dieu. (Quelques blessés).

- **un quatrième document** dactylographié non titré constitué de quatorze feuillets et composé de quatre chapitres comme suit :

Récompenses réservées au djihadistes intentionnés.

Différentes intentions dans le «Dihad».

Le sort du moudjahid.

Incitation à la «Chahada» (ndt : mourir pour la cause de dieu).

- **un document dactylographié** titré «Pourquoi ils m'ont exécuté ? » constitué de seize feuillets et composé de cinq chapitres comme suit :

Histoire des activités dans le mouvement des «Frères Musulmans» (des faits).

Le mouvement islamique commence par la «Kaida» (ndt : un rituel).

Nouvelles organisations.

Relations et communications en dehors du cadre des frères.

D'autres relations.

- un document dactylographié titré « **L'espion musulman** » constitué de six feuillets,

- un document dactylographié titré « **Comment accuser un espion ?** » constitué de neuf feuillets,

- un document dactylographié titré "**La composition d'une batterie**" de quatre feuillets,

- **un document dactylographié** non titré constitué de six feuillets et composé de quatre chapitres comme suit :

Le terrorisme (guerres des villes).

Révolution populaire (l'intifada).

Rôles du soldat (Chef etc...).

Stratégies des Moudjahidines...

- un document dactylographié non titré constitué de onze feuillets et composé de cinq chapitres comme suit :

Les longues guerres de groupes.

Tactiques de la guerre + techniques.

Aviation et chasseurs.

Stratégies de défense.

Règles stables des «Djebels».

Interrogé sur la teneur de ces documents, Adlène HICHEUR a déclaré qu'ils étaient « relatifs à l'histoire de l'Islam » (?).

- dans une caisse de couleur bleue, d'autres documents ont été découverts :

en langue française :

- un document manuscrit de trois feuillets recto-verso titré «La bonne fin» et composé de trois chapitres comme suit :

Les actions ne valent que par leur issue
Signes indiquant une bonne fin.
Mourir martyr dans le sentier de dieu.

en langue arabe :

- un document titré «**Le livre de la vérité ; Circulaire d'informations du groupe de Ansar Al-Islam**» constitué de cinq feuillets et composé de cinq chapitres comme suit :

1^{ère} période : **2003, début du «Djihad» contre les USA.**
2^{ème} période : **2004-2005, changement politique après l'invasion.**
3^{ème} période : **la destruction de l'intérieur.**
4^{ème} période : **l'apparition des groupes réveil et salut.**
5^{ème} période : **l'invasion, groupe de «Sahwa» et la formation des groupes armés,**

ainsi que :

- un badge d'accès au « STANFORD LINEAR ACCELERATOR CENTER (S.T.A.C.), département américain de l'énergie, au nom d'Adlène HICHEUR ,
- une carte de membre de « l'AMERICAN PHYSICAL SOCIETY », également à son nom.

Parmi les documents saisis chez Adlène HICHEUR (scellé n° AH-ORNEX-UN), l'un est intitulé « CAMP AL-BATTAR ». Il s'agit d'un camp d'entraînement de djihadistes « virtuel » consultable sur internet, « AL BATTAR » étant le pseudonyme du Cheikh Youssef AL AYYIRI, ancien chef d'AL QAIDA en Arabie Saoudite et garde du corps personnel d'Oussama BEN LADEN.

Le document aborde :

- le sacrifice de la ville de FALLUJA (IRAK),
- des indications sur les fusils de précisions,
- les sciences militaires : les principales qualités du groupe étant la patience, le courage, l'esprit de sacrifice, la rapidité, la volonté, la maîtrise des armes, les capacités militaires, ainsi qu'une aptitude à conduire correctement les motos et les différents types de véhicules,
- les assassinats avec les chapitres suivants :

* Les mobiles :

a) **Défense religieuse : un rebelle ou un infidèle qui viole les principes religieux ou qui ose combattre des musulmans et leurs partisans doit être tué,**

b) **Défense politique : assassiner toute personne diffusant une idéologie allant à l'encontre de celle de l'Etat, comme par exemple, celui du savant Yahia MOUCHID, responsable du programme nucléaire irakien,**

c) **Défense économique : un assassinat peut se produire pour obtenir de l'argent,**

*** Conditions pour passer à l'acte :**

- il faut être convaincu de la légalité de l'opération,
- il est primordial d'avoir une condition physique optimale et de maîtriser les techniques de combat,
- maîtriser l'utilisation des armes pour l'assassinat et le kidnapping,
- il convient d'être rapide dans l'exécution et de savoir s'adapter aux nouvelles situations,
- se conformer à l'esprit militaire en ne divulguant aucune donnée quant à la nature des opérations,
- savoir contenir ses émotions,

*** Spécificité techniques :**

Une totale discrétion, la surprise, la rapidité et le calme pendant l'exécution de l'opération sont des éléments essentiels à la poursuite de l'objectif,

*** Etapes de l'opération :**

« Pour ceux qui veulent participer à ce programme en nous suivant sur le terrain, ils peuvent nous envoyer leurs projets (plans des opérations) pour les traiter, les diffuser avec commentaires et observations, à l'adresse mail suivante sout@hostnow.biz ».

Selon « Allah », il est préconisé de terroriser la population, voire d'influer sur des décisions politiques ou leurs économies dans les pays occidentaux.

Les actions négatives dans les agglomérations doivent porter sur leurs dirigeants et induire un maximum de destructions financières, matérielles et humaines,

Dans les villes, il faut savoir stocker les armes avec le plus de précautions, loin de toute action policière, et limiter le partage d'informations.

En conclusion de son rapport, l'interprète-traducteur a souligné :

- dans le contexte des textes précités, la théorie du jihad prend un sens rigoureux : un moyen indispensable et unique pour mener une guerre contre les « sionistes-croisés » à savoir les Américains et leurs alliés parmi les occidentaux et les gouverneurs « rénégats » des pays arabes,

- le but de ce jihad consiste à bouter les infidèles occupants hors des pays de l'Islam et à conquérir tous les pays qui n'obtempèrent pas aux lois divines de l'Islam,

- les moyens pour mener le jihad par deux manières différentes :

• le volet théorique du jihad expliquant la notion même du jihad qui est un devoir indispensable voir un mode de vie,

• le volet concret du jihad à savoir les moyens pratiques pour s'y préparer avec 14 numéros du périodique « le Camp AL BATTAR » émis par le comité militaire d'AL QAIDA et destiné à expliquer au « moujahid » les démarches à suivre pour être prêt à combattre dès que le moment propice se présentera.

Les documents traduits portaient dans leur totalité sur un islamisme dur, radical et guerrier.

* * *

La découverte de l'ensemble de ces documents démontrait donc l'intérêt, voire la fascination, d'Adlène HICHEUR, pour l'islamisme radical et le jihad guerrier, élément confirmé par sa fréquentation assidue de sites pro-djihadistes, ainsi que par son action pour les animer et traduire, afin de les mettre en ligne, des documents émanant notamment d'AQMI.

Cette activité va être confirmée par la mise au clair et la traduction des messages échangés avec Mustapha DEBCHI au cours du premier semestre de l'année 2009.

* * *

SUR LES MESSAGES ÉCHANGÉS PAR « SOLEILDE36@YAHOO.FR » (MUSTAPHA DEBCHI) ET « ABSLM76@GMAIL.COM » (ADLÈNE HICHEUR) :

De nombreux messages échangés entre les deux hommes ont été mis au clair dans le temps de la garde à vue, l'opération ayant été facilitée par la collaboration d'Adlène HICHEUR qui a indiqué certains codes de décryptage.

**1-De:Abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr
Date : 19/01/2009**

"Paix et clémence de Dieu soit sur vous. Louange à Dieu pour ta bonne santé. Pour que les choses ne se mélangent pas : mon précédent courrier n'était par sur un ton de reproche car je sais dans quelles conditions vous vivez (surtout, j'avais lu les informations de ratissage large dans la région des Aures). Mes prières ne sont pas interrompues un instant. Sachez que vous avez des frères dont les corps sont chez eux ou dans leurs bureaux mais les coeurs sont à tout moment avec vous. Vous ne traversez pas un Oued, vous ne gravissez pas une montagne, sans qu'ils ne soient avec vous, avec l'envie de vous aider, de vous fournir la nourriture et habits chauds, puis de vous rejoindre. Résistez, Dieu vous protège, vous êtes sur le chemin grandiose. Il ne s'agit que de quelques instants pour que les portes de la victoire s'ouvrent. L'objet de mon courrier, c'est de rétablir le lien entre nous afin de vous informer de ce qui se passe ici, puis pour attirer votre attention sur la nécessité de développer et stabiliser les communications pour qu'on puisse travailler ensemble avec efficacité. Je propose que vous désignez un adjoint qui vous représentera (bien sûr un individu de confiance et partisan de la cause) qui résidera en ville, libre de ses mouvements pour effectuer facilement la mission de communication et sera le trait d'union entre nous dans les difficiles conditions où vous nous trouvez. Je fais mon possible concernant le compte "paypal et les frères de Somalie. Je vous ferais retour si Dieu le veut. Quant à l'argent, nous pouvons le transférer une nouvelle fois en sécurité dans environ deux mois. Votre frère Abou Dounana. "

**2- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com
Date : 20/01/2009**

"Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Que le salut de Dieu et Sa miséricorde soit sur toi, Mon cher frère ABOU BOUJANA.

L'humble créature inassouvie de Dieu (que je suis) ne s'est pas excusée auprès de toi pensant que tu lui fais des reproches mais c'est par ce qu'elle a ressenti la nécessité de s'excuser. D'autant qu'il n'est pas dans mes habitudes de faillir à mes engagements. Je voulais seulement préciser que la question est un obstacle qui peut se justifier.

Pour ce qui est de vos prières et de votre solidarité, nous vous faisons confiance et n'y lésinez pas car si nous bénéficions de la protection de Dieu c'est grâce à vos prières.

Concernant nos échanges, il est préférable que ça passe par le courrier électronique ou par l'entremise du frère qui t'a contacté (par courrier). En espérant que Dieu nous prodigue une issue d'ici là.

Pour ce qui est des fonds, s'ils sont disponibles à l'instant, il vaut mieux les garder de côté au cas où nous serions amenés à les utiliser via "Paypal". Quant à la solution consistant à avoir recours à un autre frère, je n'y suis pas enthousiaste et ce pour deux raisons :

- la rareté des sympathisants ; je connais un seul frère qui m'aide dans d'autres affaires et le commerce m'a appris que la pluralité des missions nuit.

- le caractère relativement risqué de la question ; celui qui est loin en ville ne peut bénéficier de notre attention et n'est pas à l'abri de la discorde. C'est de ce point de vue que je crains de te causer du tort. Quoi de neuf concernant le frère ABOUMOA WAYA ? Que Dieu te garde.

Ton frère Abou Mohamed".

3- De : abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr

Date : 27/01/2009

Titre du courrier : salam

« Cher frère, que le salut de Dieu et Sa miséricorde soient sur toi.

S'agissant du frère Abou Moawaya, il demeure toujours en détention et fait l'objet d'une enquête judiciaire.

Quant aux frères de Somalie, j'ai pris attache avec le "Front islamique mondial" par un moyen adéquat, en l'occurrence (le programme) "Asrar", et leur ai soumis l'idée. Toutefois, ils ne m'ont toujours pas répondu (simple impression de ma part mais il me semble qu'ils font preuve d'une extrême prudence). Que Dieu te garde.

Ton frère Abou Doujana. »

4- De : abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr

Date : 28/01/2009

Titre du courrier : slm

« Que le salut de Dieu et Sa miséricorde soient sur toi.

Les frères du "Front islamique" ont pris attache avec moi et m'ont informé qu'ils étaient en contact avec toi (ou du moins ils tentent de le faire).

Ton frère Abou Doujana .»

5- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 28//01/2009

Titre du courrier : Re : slm

"slt, Dis à nos partenaires du G corporation que leur colis est arrivé à destination" <http://www.5share.com/i-mpads/089acdef9a.zip> : "Assalamou alaykoum wa rahmatou Allah wa barakatouh : Hayaka Allah mon frère Abou Doudjana, comment te portes-tu (je me permets de te tutoyer) ? En bien, je l'espère.

Concernant le cas d'Abou Moua'awia j'ose espérer que tu me tiendra au courant de son évolution, et si s'est possible, dis-moi où il est incarcéré (le pays), peut-être qu'on pourra y faire quelque chose, sait-on jamais.

J'ai pu contacter les frères du GIMF (Abu Al Khattab) et ils ont douté un petit peu,

chose qui est compréhensible, mais le doute sera levé dès que je contacterai les frères d'Al Fajr.

Si Allah le veut, je recevrai un pocket PC high-tech, et on pourra utiliser le logiciel de cryptage.

Est-ce qu'il y a du nouveau concernant le compte paypal ?

Ne nous oublies pas dans tes invocations.

Mouhibouka fi Allah Abou Mouhammed Al Othmani ".

6- De : abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr

Date : 01/02/2009

Titre du courrier : slm

"Salut et bénédiction de Dieu soient sur toi. Je te remercie pour ton explication du sujet.

Concernant le compte Paypal, c'est possible de l'ouvrir gratuitement mais pour qu'il soit opérationnel, on demande son activation (confirmation) avec la carte Visa ou Mastercard.

Et, là demeure le problème : les renseignements fournis peuvent être utilisés à l'ouverture du compte mais ils vont avoir les renseignements exacts au moment de l'activation. J'ai pensé à l'utilisation de Virtual Visa ou Mastercard. Mais d'après ma modeste compréhension en ce moment la société PAYPAL n'accepte pas ce genre de carte provisoire. Je vais faire le nécessaire pour traverser ces obstacles si Dieu le veut.

Quant au frère Abou MOUAOUIA, il est détenu en France d'après ce que j'ai compris des frères.

Je rajoute ici que les instructeurs ont concentré certaines de leurs questions sur le centre "Al RAFADAYN", ils veulent un gros poisson, ce qui inquiète depuis longtemps (nous le savons et le pauvre individu que je suis, a pris les précautions nécessaires à l'avance).

En bref comme on le dit chez nous "la situation n'est pas bonne", mais je garde espoir et prêt au défi pour continuer le chemin jusqu'à la fin. Nous vous demandons de prier pour que Dieu les rende aveugles et de dresser entre leurs mains une barrière et derrière eux une barrière. (NDT : Cette phrase est un verset du Coran).

Votre frère. »

7- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 02//02/2009

Titre du courrier : Re : slm

« Que le salut de Dieu et Sa miséricorde soient sur toi, le salut de Dieu, cher frère ABOU DOUJANA.

Qu'il te préserve de tout méfait. Amen !

S'agissant d'ABOU MOAWAYA, sa situation est triste. Le cas des soeurs en Europe est en effet étrange ! Plus d'une fois, je les ai mises en garde contre leur tendance à décliner leurs identités sur "Al-Ikhlâs" mais elles justifiaient cela par le fait qu'elles étaient "grillées" des services de renseignement, SDAT ou DST. Je me chargeais alors de rédiger les contributions afin de veiller à la sécurité (des soeurs). A Dieu nous appartenons et à Lui nous reviendrons !

Quant à Sarko et aux bouffeurs de fromages qui puent qui l'ont élu, leur heure ne va pas tarder et, dans l'ignorance où ils se trouvent, ils ne sont pas à l'abri. A cette occasion, il y a un projet que je voudrais te soumettre mais son extrême importance nécessite l'usage du programme "Asrar".

Prie donc Dieu pour moi pour que je puisse acquérir un ordinateur au sujet duquel je t'avais parlé.

Si la base des communiqués de "Minbar" n'est pas un secret pour les services de renseignements, tiens-moi au courant que je m'abstienne d'y accéder. Cher frère prends soin du "Centre Al-Rafidayn" autant qu'il t'est possible. S'il disparaît

*et que son absence dure dans le temps, nous pourrons développer une coopération entre le "Centre " et notre comité islamique. Réjouis-toi donc!
 Au cas où tu aurais une quelconque idée à proposer dans quelque domaine que ce soit, sache que tu trouveras en nous une oreille attentive.
 Pour le problème auquel tu as été confronté sur "Paypal", je tâcherai d'interroger le frère qui a ouvert le compte puis je te ferai part de la réponse.
 Ne nous oubliez pas dans vos bonnes prières. Le frère qui t'aime en Dieu.
 ABOU MOHAMED AL-OTHMANI .»*

8- De : abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr
Date : 21/02/2009
Titre du courrier : slm

*« Que le salut de Dieu et Sa miséricorde soient sur toi.
 Cher frère, je suis désolé pour ce retard mais l'humble créature que je suis souffrait de maladie et j'ai passé de durs moments au lit.
 Je te conseille de ne pas t'inscrire dans le forum "Al-Minbar".
 A propos des soeurs, effectivement j'ai bien compris le problème. Quant au frère Abou Moawayya, nous prions Dieu le Tout-Puissant pour qu 'Il le libère de détention dans les plus brefs délais.
 N'hésite pas de prier pour ma guérison.
 Votre frère Abou Doujana »*

9- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com
Date : 24/02/2009
Titre du courrier : Re : slm

*« Au nom de Dieu,
 Salutation mon frère Abou Dajana et je prie Dieu qu'il te guérisse..
 Dieu merci, Dieu merci, Dieu merci, car ton absence m'a inquiété et des circonstances m'ont interdit de prendre de tes nouvelles ; mais Dieu merci, nous avons pu reprendre la communication sur le forum ASRAR et je vais l'exposer directement : Je voudrais (en tant que pauvre esclave) exécuter des opérations en France et il nous manque les amoureux de HOUR prêts à ceci ; je te proposerai qu'on soit, tous les deux, en tête de la liste et de nous aider à retrouver d'autres. Le sujet reste ouvert pour la discussion et les propositions (manière, objets et nombre).
 Quant à la formation, le Ckeikh Yahia Abou Ammar est prêt, en tant qu'Emir de la zone sud, à nous trouver un entraînement dans le désert et pour la durée demandée, surtout que l'entrée des français au Mali est facile surtout sous la couverture du tourisme. La seule condition que les demandeurs du martyr soient des personnes sérieux.
 Mon frère..
 C'est tout ce que je peux vous dire maintenant. Une fois tu me réponds, nous discutons dans les détails.
 Alors travaille pour qu'on devienne les clefs du bien.
 Ton frère en Dieu, Abou Mohamad EL-OTHMANI »*

10- De : abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr
Date : 01/03/2009
Titre du courrier : slm

*« Au nom de Dieu, Salamou Alykoun..
 Mon frère,*

de ses activités militaires au pays des musulmans (Afghanistan) alors, il support d'être un pur objectif militaire (comme exemple : base d'aviation de la commune de KARAN JEFRIER près de la ville d'Annecy en France. Cette base entraîne des forces et les envoie en Afghanistan). Concernant le centre "AL RAFIDAYN" et le frère ABOU MOUAOUIA : le centre AL RAFIDAYN est encore vivant mais ses activités sont en sommeil à cause de la maladie et de la rareté des participants. Quant à ABOU MOUAOUIA, ses nouvelles se sont interrompues depuis que je suis atteint d'une maladie (j'ai perdu les frères qui me renseignaient). Mais je t'annonce que je reviens petit à petit à un meilleur état de santé (je ne pouvais pas me mettre debout).

Dernier point : l'inscription au réseau FALOUDJA est-elle gelée ?
Ton frère ABOU DOUJANA "

13- De soleil36@yahoo.fr vers abs1m76@gmail.com

Date : 28/03/2009

Titre du courrier : slt

"Au nom de Dieu le miséricordieux, le très miséricorde
Salut à toi cher ABOU DOUJANA

Comment vas-tu ? T'es-tu rétabli de ta maladie ?

Quoi de neuf concernant le centre RAFIDAYN et le cher ABOU MOUAWIYA, que dieu le libère de sa détention ?

Es-tu l'utilisateur de l'identifiant CHERATI sur FALOJA ?

Ton cher ABOU MOHANMED AL OTHMANI".

14- De : abs1m76@gmail.com vers

soleil36@yahoo.fr

Date : 29/03/2009

Titre du courrier : Re : slt

Message corrompu - suite de ???

15- De soleil36@yahoo.fr vers abs1m76@gmail.com

Date : 29/03/2009

Titre du courrier : Problème

"Le courrier a été ouvert mais c'est impossible de le lire bien que les applications de mon ordinateur soient en arabe. Prière de le renvoyer ou d'envoyer le fichier "enc" et de le uploader sur le site suivant "stashbox".

16- De : abs1m76@gmail.com vers

soleil36@yahoo.fr

Date : 29/03/2009

Titre du courrier : Re : Problème

« Au nom de Dieu...

Salam Alaykoum mon frère Abou Othman,

Maintenant je vais mieux, (je peux marcher un peu) mais je suis toujours sous traitement (maladie de nerfs qui demande 3-6 mois) mais, dans tous les cas, Dieu merci.

On a repris l'activité au Centre Rafidine, Dieu merci.

En ce qui concerne le frère Abou Mouawia, rien de nouveau sur son

interpellation.

Oui, je porte le nom de CHERATI dans le forum de Fallouja et j'utilisais le Centre de Rafidine avec les déclarations officielles.

Ton frère en Dieu Abou Doujana. »

17- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 30/03/2009

Titre du courrier : Coucou

"Mes salutations,

*Que la miséricorde et que les bénédictions de Dieu te soient accordées,
O mon cher frère, nous te considérons déjà comme guéri, Si Dieu le veut.
J'invoque Dieu, le tout puissant roi des cieux, pour ton prompt rétablissement.
Souviens-toi de nous dans tes prières qui seront exaucées par Dieu pendant ta
maladie. Je demande à Dieu de ne pas la prolonger. Amen.*

*Que Dieu vous récompense de vos efforts pour la traduction du dernier rapport.
Avec la permission de Dieu, vous allez apprendre de nos nouvelles ces prochains
jours. Ce sera une surprise digne d'être appréciée D'ABOU MOUAOUIYA.*

*Mon cher frère, fais-nous parvenir de tes nouvelles le plus souvent possible.
J'aimerais avoir des nouvelles de ta guérison tous les jours, mais du dois
connaître les conditions dans lesquelles nous nous trouvons. Que Dieu te garde".*

18- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 09/04/2009

Titre du courrier : Coucou

"Slt, ça fait un bail mon ami, j'espère que tu vas bien ? "

19- De : abslm76@gmail.com vers

soleil36@yahoo.fr

Date : 10/04/2009

Titre du courrier : Re : Coucou

*"Salut, que Dieu te bénisse, la santé s'améliore petit à petit. T'inquiète, je reste
connecté et actif en dépit de la situation. Ton cher ami".*

20- De : abslm76@gmail.com vers

soleil36@yahoo.fr

Date : 18/04/2009

Titre du courrier : Hi

*« Salam Alaykoum mon frère Abou Mohamed,
Comment ça va ? Comment vont les frères ? Je vous jure que j'ai bien envie de
vous voir et de faire tout ce que je peux pour vous aider et faire mon devoir
devant Dieu et l'histoire.*

*Priez Dieu pour qu'il me guérisse et qu'il me rend ma condition physique qui a
disparu lors de ma maladie.*

*J'ai bien admiré tes deux articles sur le livre de Jhon PERKINS et la guerre des
mots déclenchée par l'administration OBAMA (...).*

*Je profite de l'occasion pour proposer quelques observations concernant le travail
médiatique :*

nous sommes capable de vous soutenir, au cas de besoin, à traduire vers le français non seulement les brochures (ce qu'on fait depuis deux ans) mais aussi les vidéos (tant que c'est possible avec les longues éditions). Vous pouvez par exemple nous envoyer des phrases ou des expressions sans vidéo et nous allons faire une bonne traduction (INCHALLAH, je maîtrise la langue de Voltaire d'un niveau universitaire).

Je propose aussi de préparer une vidéo qui montre les complots et les crimes des CROISEES et les mécréants dans la région du Maghreb musulman ; une vidéo qui montre les points suivants :

les crime de la france en Algérie au 19ème siècle (BOURKOU KAVINIAK, Saint Arnoud...)

(...)

En ce qui concerne les frères emprisonnés en Europe, j'ai appris qu'une partie incarcérée en Italie va être jugée bientôt. Je prie Dieu que la victoire soit de notre côté...

Ton frère Abou Doujana S. »

21- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 21/04/2009

Titre du courrier : Re : Hi

"Salut et bénédiction de Dieu sur toi,

Dieu te salue frère vainqueur ABOU DOUJANA, je demande à Dieu qu'il te guérisse.

Je vais être bref faute de conditions.

Je te transmets ta proposition à ABOU MOHAMED SALAH, quant aux bandes documentaires, l'intention et la capacité existent mais les archives nous trahissent ainsi que les moyens d'information, peux-tu combler ce manque ?

Qu'en penses-tu de la traduction du mot de cheikh ABDEL WADOUD ?

Cher frère, que sais-tu sur cette affaire

http://forum.aufeminin.com/forum/societe2/f8543_societe2~Gazule-et-l-attentat-dejouie-contre-la-cathedrale-de-strasbourg-c-etait-pour-punir-qui-de-quoi.html

http://www.liberation.fr/monde/010140987_9-premier-proces-al-qaeda-en-allemande

http://www.dhnet.be/dhjournal/archives_det.phtml?id=215476".

22- De : abslm76@gmail.com vers

soleil36@yahoo.fr

Date : 23/04/2009

Titre du courrier : slm

"Salut et bénédictions de Dieu sur toi chef frère ABOU MOHAMED,

Concernant le discours du cheikh ABDEL WADOUD, si tu parles de son discours sur les élections présidentielles, la traduction du comité existe actuellement, le message peut arriver aux milieux francophones (c'est qu'on a remarqué).

Je voulais parler des vidéos qui arrivent (malgré qu'on a déjà traduit une partie dans le passé, la plus proche c'est le discours sur les derniers événements de GAZA).

Quant au jugement en ALLEMAGNE, à STRASBOURG, je ne connais rien sur l'affaire.

Enfin, tu trouves dans le dossier joint des liens sur matières documentaires. Je n'ai pas fini d'exposer tout ce que je veux mais j'envoie tout ce que j'avais rassemblé pour voir si c'est de la catégorie désirée.

Votre frère et adoré, ABOU DOUJANA. »

23- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 26/04/2009

Titre du courrier : slm

"Salutations cher frère,

"S'agissant des propositions du frère qui se trouve en Europe, elles sont excellents et qu'il en soit remercié.

Ce serait bien qu'il nous fournisse la matière documentaire en veillant à sa haute qualité autant que faire se peut. Car tu n'es pas sans ignorer mon frère que l'élément essentiel dans l'archivage est l'archive documentaire et c'est ce qui nous fait grand défaut concernant les pays du maghreb.

En effet, la première étape consiste à collecter le plus de matière possible et ce avant de réfléchir sur le sujet ou le scénario.

A cette occasion, est ce que ce frère ne serait pas l'administrateur de ALGERIA-NEWS ? C'est parce que je suis ce site que je suis arrivé à cette conclusion. Je ne sais si ma supposition est bonne ou non.

Que Dieu te garde "

24- De : abslm76@gmail.com vers

soleil36@yahoo.fr

Date : 26/04/2009

Titre du courrier : Re : slm

"Problème : message corrompu ou tu as utilisé une mauvaise clef publique. Essaye encore... "

25- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 26/04/2009

Titre du courrier : Try this

"Salutations chef frère. Voici la réponse D 'ABOU MOHAMED SALEH au sujet de tes suggestions.

"S'agissant des propositions du frère qui se trouve en Europe, elles sont excellentes et qu'il en soit remercié.

Ce serait bien qu'il nous fournisse la matière documentaire en veillant à sa haute qualité autant que faire se peut. Car tu n'es pas s'en ignorer mon frère que l'élément essentiel dans l'archivage est l'archive documentaire et c'est ce qui nous fait grand défaut concernant les pays du maghreb.

En effet, la première étape consiste à collecter le plus de matière possible et ce avant de réfléchir sur le sujet ou le scénario.

A cette occasion, est ce que ce frère ne serait pas l'administrateur de ALGERIA-NEWS ? C'est parce que j e suis ce site que je suis arrivé à cette conclusion. Je ne sais si ma supposition est bonne ou non.

Que Dieu te garde "

**26- De : abslm76@gmail.com vers
soleil36@yahoo.fr
Date : 28/04/2009
Titre du courrier : Hi**

"Que le salut et les bénédictions de Dieu soient sur toi aussi,
Louange à Dieu pour toutes les situations (il est possible que je subisse une
opération chirurgicale dans les prochaines semaines),
Concernant les documents, tu trouves dans le dossier joint des liens des
dossiers, des films que tu m'avais évoqués sur ton précédent courrier? Je les
avais mis sous forme F.L.FI à cause de leurs volumes.
Pause ici à cause de la haute qualité : je vous conseille l'utilisation de la forme
F.L.FI. (légère et compressée) puis sera transformée au A.FI.AI (ou autre format)
avec programme spécifique. Dans le dossier joint, vous trouverez le lien d'un
excellent programme qui propose deux services :
transfert de la vidéo du DAILY MOTION et YOU TUBE et d'autres, transfert du
dossier d'un format à un autre.
Je vous enverrai d'autres documents quand je les recevrai. Quant aux textes et
aux articles que tu avais envoyés, ils sont importants et nous leur sacrifions la
partie vidéo.
Enfin, je ne suis pas un responsable du site "Akhbar Al Djazaïr" (NDT : Les
nouvelles d'Algérie).
Ton frère, ABOU DOUJANA S".

**27- De : abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr
Date : 28/04/2009
Titre du courrier : sorry, my mistake**

"Il y a une petite erreur concernant les tailles des fichiers annoncés, (les tailles
AVI ont été indiquées pour les quatre premiers, au lieu des tailles FLV).
Ouvrir avec le mot de passe p..... w"
* Lien hypertexte : "Programme TubeMaster Plus :
<http://tubemaster.free.fr/down.html>

Escadrons de la mort, école française - format FLV (4 parties) :
Part 1 (60 MB): <http://www.zshare.net/video/59296824dedb532d/>
to delete: <http://www.zshare.net/delete.html?59296824-260afd8da92088b454de47469a397a82>
Part 2 (62.6 MB): <http://www.zshare.net/video/592972575b7d938e/>
to delete : <http://www.zshare.net/delete.html?59297257-98003dcd33ffb8d327c7ca6c1150c86dc>
Part 3 (51.7 MB): <http://www.zshare.net/video/5929756944b08dlf/>
To delete : <http://www.zshare.net/delete.html?59297569-5337f6b65483fe8160198224a66eb305>
Part 4 (29.1 MB): <http://www.zshare.net/video/5929803920f226c3/>
To delete : <http://www.zshare.net/delete.html?59298039-65abe89fb18651f34df9de7a1a23828e>

Mohammad Al Khattabi, guerre du rif (154.5 MB) :
<http://www.zshare.net/video/59299526d47c96b6/>
To delete:
<http://www.zshare.net/delete.html?59299526~8c5df79fbf76e07014c0e4e1f2b2490e>

28- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com
Date : 01/06/2009
Titre du courrier : Coucou

"Salutations. Je te salue très cher ABOU DOUJANA. Comment vas-tu ? Comment va la santé? Cher frère, on ne va pas tourner autour du pot : est-ce que tu es disposé à travailler dans une unité activant en France ? Quelles aides est-il possible d'apporter ? Quelles sont tes suggestions ? Que Dieu te garde "

29- De : abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr
Date : 06/06/2009
Titre du courrier : Slm

Message "crypté" corompu (suite de ???)

30- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com
Date : 06/06/2009
Titre du courrier : problem

"Salut, s'il te plaît, renvoie le , je pense que tu as des problèmes avec les réglages de ton panneau de configuration, car je ne comprends pas les caractères. A bientôt j'espère, car ta réponse est très importante".

31- De : abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr
Date : 06/06/2009
Titre du courrier : slm

*"Au nom de Dieu clément et miséricordieux,
Salut et bénédiction de Dieu sur toi frère ABOU MOHAMED.
J'espère que tu es en bonne et parfaite santé.
Quant à la santé, la situation s'améliore et louange à Dieu mais il reste quelques traces et douleurs qui me piquent de temps en temps.
Malgré ça, j'ai commencé un programme pour me remettre en forme physique.
Concernant ta proposition, la réponse est OUI bien sûr mais il y a quelques observations :
- Depuis longtemps, j'organise ma vie en vue de travailler sur le sol algérien, je ne prévois pas une résidence en Europe pour les années futures.
- si ta proposition est relative à une stratégie précise (comme le travail au sein de l'ennemi central et vider le sang des forces), il faut alors que je révise le plan que j'avais préparé.
De toute façon, j'attends ta réponse pour que la situation soit plus claire.
Ton frère et ton adoré ABOU DOUJANA "*

32- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 07/06/2009

Titre du courrier : Hi

"Salutations en retour. Louange à Dieu à qui s'accomplissent les bonnes oeuvres. Par Dieu, tu m'as vraiment fait plaisir. Notre vision de l'affaire est une et la même. Ce qui nous reste à faire, c'est constituer une unité de combat qui active en Europe sur le long terme et dont l'objectif essentiel est de frapper l'ennemi dans son antre et de l'user particulièrement en cette période d'effondrement économique.

Fais nous parvenir donc ton point de vue détaillé sur ce travail. Prière de télécharger tes dossiers sur "rapidshare".

Que Dieu te garde".

33- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 07/06/2009

Titre du courrier : Hi

Idem que le message précédent

34- De : abslm76@gmail.com vers soleil36@yahoo.fr

Date : 12/06/2009

Titre du courrier : slm

« Au nom de Dieu, Salut mon frère,

Concernant le sujet de la frappe de l'ennemi central ou le transfert partiel de la guerre chez lui, je trouve que c'est une question naturelle et évidente pour tous les analystes.

Là, je voudrais dire que le plus important n'est pas notre conviction dans cette stratégie (car c'est une évidence) mais la manière avec laquelle devrait être administrée à long terme et les résultats attendus.

A mon avis, plusieurs points (qui sont inter liés) sont à prendre en considération:
- Travailler à accélérer la récession économique (ce que tu as suggéré), c'est-à-dire cibler les industries vitales de l'ennemi et les grandes entreprises et les poids lourds (Ex. Total, British Petroleum, Suez, Vivendi, ELF...).

- Cibler des objectifs militaires et politiques pour punir les gouvernements européens pour la guerre engagée et notamment la dictature algérienne, construire des bases dans le monde musulman dont la dernière la base des Emirats...

- Exécuter des assassinats ciblés avec des objectifs bien étudiés : personnalités européennes ou personnalités bien précises appartenant aux régimes mécréants en Europe (dans les ambassades et consulats par exemple...).

- Quelle est la réaction des musulmans qui vivent en Europe ? Qu'est-ce qu'on attend d'eux ?

Est-ce qu'on doit appliquer le règle de "verser la table" ?

Ce sont quelques qui méritent la discussion (toutes mes excuses car les points ne sont pas bien ordonnés).

Ton frère Abou Doujana. »

35- De soleil36@yahoo.fr vers abslm76@gmail.com

Date : 15/06/2009

Titre du courrier : Salut

"Salut "mec" on se retrouve plus tard sur le forum".

* *
*

Dans ses conclusions, l'expert a souligné que les deux scripteurs des message électroniques identifiés par les surnoms d'Abou DOUJANA (Adlène HICHEUR) et Abou Mohammed AL-OTHMANI (Mustapha DEBCHI) faisaient tous les deux usage d'un arabe soutenu et élaboré, concis et précis. Le style se révélait religieux laissant apparaître un fondamentalisme et un conformisme profond et radical. En revanche, lors du traitement de sujets concrets, le style devenait précis et concis.

Cependant, les deux scripteurs présentaient une certaine différence dans leur style : celui d'Abou Mohammed AL OTHMANI (Mustapha DEBCHI) s'avérait opérationnel et direct, alors que **celui d'ABOU DOUJANA (Adlène HICHEUR) était plutôt intellectuel, historique et rude**. Il faisait montre de vastes connaissances mais dans un style « rude » pour les occidentaux qualifiés de « CROISES », les européens dénommés « BARBARES », les gouvernements arabes qualifiés de « LARBINS RENEGATS » et de « TYRANS » pareils au virus du sida et le président BOURGUIBA considéré comme « immonde ».

* *
*

Il convient tout d'abord de souligner, à la lecture de ces messages électroniques, que le 19 janvier 2009, Adlène HICHEUR démontrait qu'il savait parfaitement qu'il s'adressait à un clandestin de l'AQMI en faisant allusion à la situation de celui-ci dans les montagnes algériennes, et qu'il rétablissait les liens avec lui pour « développer et stabiliser les communications » afin de « travailler ensemble avec efficacité ». Il lui suggérait de désigner un adjoint résidant en ville afin de faciliter la communication.

Outre ce thème de la communication, trois autres thèmes vont être abordés en permanence :

- l'aide financière à apporter à la cause,
- la circulation de l'information avec son rôle de traducteur et d'intermédiaire,
- la création d'une unité opérationnelle en EUROPE , voire en France, susceptible d'élaborer des projets d'attentats.

SUR SON RÔLE D'INTERMÉDIAIRE, DE TRADUCTEUR ET DE COMMUNIQUANT :

Le 16 janvier 2009, Mustapha DEBCHI fait connaître à Adlène HICHEUR qu'ils (désignant l'organisation terroriste AQMI) « avaient besoin de nouer un lien avec les frères moudjahidin en SOMALIE et s'adressait au prévenu pour qu'il soit l'intermédiaire auprès des frères dans le front d'information pour réaliser un projet. »

Adlène HICHEUR lui a répondu, les 19 janvier et 27 février 2009, que pour « les frères de SOMALIE, il avait pris attache avec le « Front Islamique Mondial » en utilisant le logiciel de cryptage « ASRAR » et que les frères du « Front Islamique » avait finalement pris attache avec lui.

Effectivement, Mustapha DEBCHI lui indiquait par la suite qu'il avait pu contacter les frères par l'intermédiaire du GIMF, en l'occurrence par Abu AL KHATTAB -chef du GIMF sur la bande de Gaza.

De fait, dès le 19 janvier 2009, Adlène HICHEUR avait posté un message par la messagerie privée du forum AL FALOJA indiquant : « mes chers frères, j'étais chargé de la part de mes frères du MAGHREB ISLAMIQUE (Via le frère ABOU MOHAMED EL OTHMANI -Mustapha DEBCHI) de nouer la communication avec les frères moudjahidine en SOMALIE, soit par courrier électronique, soit par l'opérateur THOURAYA. Ils m'ont conseillé de faire le lien avec vous (vous êtes sur le front international) pour atteindre cet objectif. »

Interrogé sur ce point, Adlène HICHEUR a déclaré, sans convaincre, qu'il ne savait pas ce qu'était le GLOBAL ISLAMIC MEDIA FRONT et ne pas connaître ABU KHATTAB dont parlait Mustapha DEBCHI, et ce, alors même qu'il parlait lui-même de ses « frères du MAGHREB ISLAMIQUE » et « des frères moudjahidine en SOMALIE ».

De plus, le résultat des exploitations informatiques réalisées sur son ordinateur personnel a permis de découvrir un fichier informatique qui contenait un message adressé le 6 septembre 2008 à l'utilisateur du compte ABU SHAHID. L'auteur du message était ABU AL KHATTAB qui adressait un message au GIMF informant le RAFIDAYIN CENTER auquel appartenait HICHEUR d'un projet éditorial mené par plusieurs membres du site ANSAR AL HAQQ et qui priait son correspondant de prendre contact avec lui. De même, il faut souligner la présence dans son disque dur externe de la clé « GAZA-GIMF » étant précisé que ABU KHATTAB est le responsable du GIMF pour la bande de GAZA.

Il s'avère donc qu'Adlène HICHEUR a, en toute connaissance de cause, servi d'intermédiaire entre « les frères de SOMALIE », soit les combattants djihadistes engagés dans cette région, et le GIMF, organe officiel de communication d'AL QAIDA.

Par ailleurs, Mustapha DEBCHI lui a demandé, à de multiples reprises, des nouvelles d'ABOU MOAWAYA (Hamid AZIRI) détenu en FRANCE après avoir eu un rôle essentiel dans l'animation de sites pro-djihadistes. Il l'a de plus prié de « prendre soin du centre AL-RAFIDAYIN autant qu'il lui était possible » et de lui « ouvrir un compte dans le cercle AL FALOUJA ».

Adlène HICHEUR lui a répondu en soulignant que « le centre AL-RAFIDAYIN était encore vivant mais que ses activités étaient en sommeil du fait de sa maladie et de la rareté des participants. Il faut effectivement relever qu'Hamadi AZIRI était en détention depuis décembre 2008 et qu'Hicham BEYAYO était parti en AFGHANISTAN. Cependant, dès le 29 mars 2009, Adlène HICHEUR a rassuré son interlocuteur : « on a repris l'activité du Centre RAFIDAYIN, Dieu Merci. »

Il convient une nouvelle fois de souligner que depuis janvier 2007 le RAFIDAYIN CENTER était intégré au GIMF, organe officiel de communication d'AL QAIDA, à la suite d'un communiqué dans lequel le concept de « djihad médiatique » était clairement évoqué.

Dans son message du 18 avril 2009, Adlène HICHEUR va faire quelques « observations concernant le travail médiatique », en indiquant qu'ils pouvaient traduire vers le français non seulement les brochures (ce qu'ils faisaient depuis 2 ans) mais aussi les vidéos. « Ils maîtrisaient », a-t-il ajouté, « la langue de Voltaire à un niveau universitaire. » Il proposait donc d'élaborer une vidéo montrant « les complots et les crimes des CROISES et mécréants dans la région du Maghreb musulman » et notamment « les crime de la France en ALGERIE au 19ème siècle ».

Cette proposition fut transmise à ABOU MOHAMED SALEH, chef de la branche médiatique d'AQMI, qui déplorait son manque de « bandes documentaires », en lui demandant s'il pouvait pallier à cette difficulté. En réponse, le 23 avril 2009, Adlène HICHEUR a envoyé un dossier sur les « matières documentaires » pour qu'il soit soumis au GIMF.

Dès le 26 avril 2009, ABOU MOHAMED SALEH, en fait Salah GASMI, chef de la branche médiatique d'AQMI, lui faisait connaître son sentiment : ses propositions étaient excellentes et il l'en remerciait en lui demandant de leur fournir « une matière documentaire de haute qualité qui faisait grand défaut dans les pays du Maghreb ».

Le 28 avril 2009, Adlène HICHEUR leur postait des documents en indiquant qu'ils « trouveraient dans le dossier joint des liens avec des dossiers et des films » dont il leur avait précédemment parlé. Il devait par la suite envoyer d'autres documents quand il les recevrait. Quant aux textes et articles qu'ils lui avaient envoyés, « il les trouvait importants et les faisait passer en priorité ». Ce document démontrait le rôle primordial d'Adlène HICHEUR dans la communication d'AQMI et l'autonomie de ses choix.

Il apparaît donc clairement aux termes de cette analyse que le RAFIDAYIN CENTER était, depuis janvier 2007, l'antenne francophone en EUROPE du GLOBAL ISLAMIC MEDIA FRONT, organe officiel de communication d'AL QAIDA, et qu'Adlène HICHEUR veillait à la survie de ce compte mutualisé destiné à diffuser des supports de propagande de cette organisation terroriste sur des sites pro-djihadistes, et ce, après le départ ou l'incarcération des autres associés. Ce faisant, il était devenu l'un des correspondants privilégiés en FRANCE de la branche médiatique de la dite organisation, devenant ainsi, à travers Mustapha DEBCHI, un soutien logistique et médiatique de cette structure terroriste pour laquelle le « **djihad médiatique** » avait une grande importance.

SUR LE SOUTIEN FINANCIER À AQMI :

Au retour des nombreuses expertises informatiques, la découverte de nouveaux messages sur le disque dur de l'ordinateur d'Adlène HICHEUR faisaient apparaître les velléités du prévenu, dès 2008, d'apporter un soutien financier à AQMI.

Dans un premier message non daté signé ABOU DOUJANA, Adlène HICHEUR indiquait qu'il avait pris contact avec son interlocuteur pour la remise d'une somme d'argent et qu'ils avaient envoyés un frère pour accomplir cette mission, ne disposant cependant que de la dernière semaine du mois de décembre. Or, « le frère qu'il avait envoyé était revenu de sa destination » sans pouvoir leur remettre l'argent. Il faisait cependant allusion à un compte PAYPAL qu'ils pourraient ouvrir gratuitement, et ce, après l'échec de la remise d'argent.

Interrogé sur ce point, Adlène HICHEUR a déclaré qu'il s'agissait d'un « LAPIN », c'est à dire d'un mensonge dans le but de continuer à maintenir le contact. Il a contesté ainsi toute portée concrète et opérationnelle à cet écrit.

Cependant, plusieurs fichiers « WORLD » contenus dans un répertoire dénommé « TEMPO » était enregistré dans le disque dur externe d'Adlène HICHEUR saisi à son domicile. Ces documents, tous intitulés « FINANCEMENT », étaient contenus dans un sous-répertoire intitulé « AQMI.COMS ». Ils faisaient apparaître les démarches d'Adlène HICHEUR pour soutenir financièrement AQMI dans la période allant du 20 septembre au 9 octobre 2008 et faisaient tous l'objet d'un cryptage particulièrement complexe avant d'être compressés et protégés par un mot de passe.

Le premier document était ainsi rédigé :

« Mon cher frère, voici les informations prioritaires. La somme évolue entre 5000 et 8000 euros. La raison de cette imprécision est que nous n'avons pas encore fixé le taux de la dépense relative à certaines personnes dans le besoin, aux pauvres et aux opprimés, mais que les frères soient assurés que la somme sera de 5000 euros au moins. L'argent a été transféré en territoire algérien il y a quelques semaines et nous attendions des indications de votre part (par l'intermédiaire du frère Abou Mouawiya). Le problème restant est que la communication locale (j'entends par là une personne de là-bas qui vous livrera la somme) n'est pas possible jusqu'à cette heure et cette question est en train d'être étudiée (le plus sûr est que vous attendiez la venue d'un frère d'Europe ; il est très digne de confiance et au fait des mesures de sécurité et des démarches appropriées). Dans l'attente de votre réponse.»

Ce message confirmait donc qu'un « frère » allait réellement être envoyé en ALGERIE pour transférer et remettre de l'argent, mais que le problème était celui de la communication locale. Par ailleurs, ABOU MOUAWIYA (Hamadi AZIRI) qui devait servir d'intermédiaire ayant été interpellé en décembre 2008, ce message était bien antérieur à son arrestation.

Interrogé sur ce point, Adlène HICHEUR n'a pas voulu s'exprimer sur cette correspondance, mais a bien situé l'échange de message à la fin 2008.

Le message en réponse de Mustapha DEBCHI est ainsi rédigé :

*Bonjour y miséricorde et bénédiction de Dieu.
Que Dieu vous prête vie, Abou Doujana, je demande à Dieu de te garder en bonne santé*

Que Dieu te récompense pour ces bonnes nouvelles, mais je n'ai pas compris: les fonds sont en Algérie et vous n'avez pas de communication locale? Dis-moi dans quelle région et je verrai comment nous allons procéder... Mon cher frère, il y a une autre affaire dont je veux te parler: t'est-il possible de nous trouver un ou deux frères de confiance établis en France? Le mieux serait qu'ils aient la nationalité française et ne soient pas « brûlés » d'un point de vue sécuritaire) car cette affaire est extrêmement importante. J'ai parlé à Abou Mouawiya de cette affaire. J'attends ta réponse mon cher, tu ne peux pas savoir combien ces fonds vont nous aider. Celui qui t'aime en Dieu Abou Mohamad al-Othmani. »

L'emploi du « nous » par le scripteur confirmait qu'il représentait une organisation et qu'il ne s'agissait pas d'une somme qui lui était destinée personnellement.

Dans le message suivant, Adlène HICHEUR fait connaître la région : sa région d'origine, la province de SETIF, en soulignant l'existence de « plusieurs barrières de sécurité » entre l'argent et la région où se trouve le « centre des jihadistes ». La décision revenait à ses interlocuteurs qui avaient « l'expérience du terrain », mais personnellement dans ce genre d'affaire, il ne faisait confiance à personne. Malgré cela, « ils chercheraient sérieusement à résoudre la question ».

Dans son message en réponse, Mustapha DEBCHI suggère de demander à l'intermédiaire de déposer l'argent dans un endroit précis et s'engage à assurer la sécurité du « frère » qui accomplira la mission.

Adlène HICHEUR répond à nouveau en explicitant les difficultés risquant de se présenter avant que la mission ne soit accomplie et pose une question : quels conseils sont susceptibles de donner les moudjahidin et leurs émirs à un individu résidant en Europe, possédant des diplômes universitaires, pas « grillé », jouissant d'un entraînement physique convenable et souhaitant rallier un jour ses frères ? Cette description semblait lui correspondre. Il continue : la position préférable pour cette personne serait-elle la collecte de fonds, le travail médiatique avec la conscientisation des gens ou de se rallier immédiatement ? Pour lui, ces questions soulevaient des cas de conscience.

Il manifestait donc ainsi son souhait de rejoindre l'action d'AQMI, seule l'échéance et le moyen d'y parvenir semblant lui poser « un cas de conscience ».

L'échange de messages suivant portait essentiellement sur les modalités et difficultés pratiques pour parvenir à transférer de l'argent dans le maquis algérien, Mustapha DEBCHI soulignant que le besoin d'argent de l'organisation AQMI était urgent et Adlène HICHEUR rappelant la question qu'il avait posée et qui lui tenait particulièrement à cœur. Finalement, Adlène HICHEUR constatait son échec pour accomplir le transfert de fonds à l'aide d'intermédiaires, mais assurait « qu'ils ressentaient une importante responsabilité et qu'ils feraient tous les efforts possibles » pour tenir son engagement.

Pendant l'ensemble de l'interrogatoire du juge d'instruction sur ce point, Adlène HICHEUR a gardé le silence. A la fin simplement, il a déclaré, sans convaincre, qu'à la fin 2008, il y avait eu effectivement toute une réflexion pour envoyer de l'argent « à des faibles et des opprimés », mais que tout était resté au niveau d'un simple dialogue, sans que rien de concret n'ait eu lieu.

Par la suite, en 2009, plusieurs messages échangés entre Mustapha DEBCHI et Adlène HICHEUR parlaient du procédé PAYPAL.

Le 16 janvier 2009, Mustapha DEBCHI faisait observer que l'ouverture d'un compte PAYPAL n'était pas gratuite et encourageait Adlène HICHEUR à le faire avec de faux papiers.

Le 19 janvier 2009, ce dernier indiquait qu'il « faisait son possible concernant le compte PAYPAL et que concernant l'argent, il pourrait le transférer une nouvelle fois dans environ 2 mois », ce qui semblait démontrer l'existence d'un premier transfert quelques temps plus tôt.

Il convient en effet de souligner que dans l'un de ses messages, Adlène HICHEUR indiquait que s'agissant de l'argent, il ne faisait confiance qu'à lui-même, et qu'au cours de sa garde à vue, dans son interrogatoire de grande identité, il confiait qu'il était retourné en ALGERIE à partir de 2007 et qu'il s'y était rendu en décembre 2008. Par ailleurs, dans l'un de leurs messages de la fin 2008, Mustapha DEBCHI envisageait de rencontrer Adlène HICHEUR lors des fêtes de l'AID EL KEBIR ; or, en 2008, cette célébration tombait le 8 décembre.

Le 28 janvier 2009, Mustapha DEBCHI demandait « est-ce qu'il y a du nouveau concernant le compte PAYPAL ? » et le 1er février 2009, Adlène HICHEUR lui répondait sur ce plan.

Interrogé sur ce point, le prévenu a admis s'être renseigné sur les conditions d'ouverture de ces comptes mais en affirmant qu'il n'en avait pas ouvert, ce qui s'est avéré inexact. En effet, le 2 décembre 2008, il avait ouvert un compte PAYPAL n° 167804582118512270, à son nom et à son adresse en y associant deux adresses de compte de courrier distinctes :

- « MUSPHY@YAHOO.COM »,
 et - « ADLENEHICHEUR@YAHOO.COM ».

La consultation de l'historique des paiements associés à ce compte PAYPAL a révélé notamment un achat en date du 25 août 2009 correspondant à la somme de 9,95 Euros débitée sur une carte bancaire au bénéfice de la société TEMPOLIB. L'adresse IP de connexion correspondait à celle du CERN de GENEVE. Renseignement pris auprès de la société TEMPOLIB, celle-ci fournissait des lignes téléphoniques temporaires et la somme de 9,95 Euros payée par Adlène HICHEUR correspondait à la souscription d'un forfait « M » permettant de disposer d'une ligne téléphonique pendant un mois.

L'acquisition de cette ligne temporaire discrète a été rapprochée de certains messages cryptés échangés par les deux hommes. Dans un message du 11 septembre 2009 découvert sur le disque dur externe d'Adlène HICHEUR au domicile de ses parents, il demandait à Mustapha DEBCHI : « Frère, y-a-t-il du nouveau ? J'attends ta correspondance, le numéro que j'avais acheté sera périmé après seulement deux semaines ». Puis, dans un 2ème message crypté qu'Adlène HICHEUR fixait vers le 22 septembre 2009, c'est à dire deux semaines avant son départ pour l'Algérie, le prévenu disait : « mon frère, j'attends toujours ton appel et je tiens à préciser que le compte du numéro que j'ai acheté sera clôturé après demain et que je serai obligé de payer une somme d'argent supplémentaire pour l'activer. C'est toi qui a essayé de me rappeler il y a quelques jours ? Car j'ai reçu un message suspect ? »

Entendu sur ce point, Adlène HICHEUR a déclaré que Mustapha DEBCHI avait souhaité s'entretenir téléphoniquement avec lui. Cependant, il n'avait pas voulu lui donner son numéro de téléphone personnel, par prudence, et lui avait donné un numéro provisoire donc plus difficile à déterminer.

De son côté, Mustapha DEBCHI avait également ouvert deux comptes PAYPAL. En effet, les enquêteurs ayant mis au clair plusieurs messages échangés entre l'adresse « SOLEIL36@YAHOO.FR » de Mustapha DEBCHI et l'adresse « GIMF.CO@GMAIL.COM », le premier y mentionnait deux adresses de comptes de courrier dont il était titulaire, et notamment l'adresse « médicament2010@Yahoo.fr ».

Les demandes auprès de la société PAYPAL ont permis d'associer cette adresse avec un compte PAYPAL n°140607844416449729346 qui avait été ouvert le 13 mars 2009, époque au cours de laquelle Adlène HICHEUR et Mustapha DEBCHI échangeaient des informations sur les comptes PAYPAL, et dont l'IP de connexion était située à LAGHOUAT en ALGERIE. Or, ce compte avait fait l'objet d'un crédit à l'aide d'une carte bancaire VISA puis d'un débit à l'aide d'une autre carte bancaire. Il semblait donc avoir servi de relais pour un transfert entre deux comptes bancaires associés aux deux cartes de paiement. Cependant, les identités des titulaires n'ont pas pu être déterminées.

Toutefois, de nouvelles réquisitions auprès de la société PAYPAL ont établi que les 2 cartes bancaires avaient été associées à un autre compte PAYPAL n°1264396899354182004 créé lui aussi à la même époque, le 17 mars 2009 (4 jours après la création d'un compte lié à l'adresse « médicament2010@YAHOO.FR), avec l'adresse mail « HOLOCAUSTES@YAHOO.FR » dont l'IP de connexion était la même que pour le compte précédent et située à LAGHOUAT en ALGERIE. Lui aussi avait fait l'objet d'un crédit et d'un débit, le même jour, 17 mars 2009, pour un montant ignoré.

Ce deuxième compte avait été créé au nom de « Céline PEYROCHE, née le 14 février 1978, domiciliée au 37 rue de la corne BIGUET-LA FERMETE-NIEVRES-58160 – ALGERIE.

Après recherches, il s'est avéré que ces éléments étaient fictifs. Il n'y avait pas de Céline PEYROCHE à l'adresse indiquée. Toutefois, il existait bien une unique jeune femme appelée « Céline PEYROCHE » et celle-ci résidait à moins de 5km de la commune où résidait la famille HICHEUR et avait travaillé en qualité d'infirmière au C.H.U. Lucien HUSSEL de VIENNE entre le 29 décembre 2008 et le 30 septembre 2009, période au cours de laquelle Adlène HICHEUR et des membres de sa famille avaient eu des rendez-vous médicaux dans ce centre hospitalier. De même, Céline PEYROCHE avait des contacts réguliers avec Hajer BEN FRADJ qui était domiciliée dans le même quartier que la famille HICHEUR.

Entendue, Céline PEYROCHE a confirmé avoir travaillé au C.H.U. Lucien HUSSEL de VIENNE, mais a affirmé qu'elle ne connaissait pas Adlène HICHEUR ni les membres de sa famille.

Interrogé sur cette « étonnante coïncidence », Adlène HICHEUR a simplement déclaré être surpris et ne rien avoir à dire.

Cependant, l'utilisation d'une identité française par Mustapha DEBCHI pour l'ouverture d'un compte PAYPAL en ALGERIE précisément à l'époque où il parlait avec Adlène HICHEUR de cette méthode pour transférer des fonds, identité réelle ayant croisé Adlène HICHEUR ou son entourage, ne peut relever de la simple coïncidence. Au contraire, aux problèmes d'ouverture d'un compte

PAYPAL afin d'effectuer des transferts d'argent, Adlène HICHEUR avait apporté une solution en fournissant l'identité de Céline PEYROCHE à Mustapha DEBCHI, celui-ci pouvant ainsi recevoir des fonds en toute clandestinité.

* * *

En résumé, concernant les transferts d'argent, il faut retenir que dans leurs échanges de la fin de l'année 2008, Mustapha DEBCHI et Adlène HICHEUR s'interrogeaient sur le moyen le plus sûr pour transférer une somme d'argent (de 5000 à 8000 €) en ALGERIE. La recherche de tiers pour effectuer le dit transfert de façon sécurisée avait, selon toute apparence, échoué, Adlène HICHEUR n'ayant en ce domaine confiance qu'en lui-même.

Or, le 4 décembre 2008 à 14h56, Adlène HICHEUR a envoyé un message afin de prendre contact, semble-t-il en urgence, avec Mustapha DEBCHI qui était dans le maquis algérien et le 6 décembre 2008, Hamadi AZIRI lui indiquait qu'il n'avait pas de nouvelles de Mustapha DEBCHI depuis un mois mais qu'il parvenait habituellement à le joindre sur le site « MINBAR-SOS » sous le pseudonyme d' »EMINENCE GRISE ». Le 7 décembre 2008 à 12h29, Adlène HICHEUR chargeait Hamadi AZIRI de transmettre un message à DEBCHI et le 7 décembre 2008 à 20h29, Hamadi AZIRI lui répondait qu'il pouvait contacter Mustapha DEBCHI via le RAFIDAYIN CENTER, avec comme mot de passe « information ».

Par ailleurs, il n'est pas sans intérêt de souligner qu'en novembre 2008, Adlène HICHEUR avait retiré 32 000 Francs suisses pour les changer en 21000 Euros et que Mustapha DEBCHI et lui avait envisagé de se rencontrer lors des fêtes de l'AID EL KEBIR situées, cette année-là, le 8 décembre 2008. Or, selon les propres déclarations effectuées par Adlène HICHEUR au cours de son interrogatoire de grande identité, il s'était effectivement rendu en ALGERIE, en décembre 2008, à SETIF, qui était le lieu qui avait été envisagé pour la remise d'argent.

Enfin, dans son message du 19 janvier 2009, Adlène HICHEUR indiquait que « quant à l'argent, ils pourraient le transférer une nouvelle fois en sécurité dans environ deux mois », c'est à dire en mars 2009.

Or, à cette époque, Adlène HICHEUR était cloué dans son lit et ne pouvait donc pas faire de transfert lui-même, mais c'est précisément à ce moment-là que Mustapha DEBCHI a ouvert deux comptes PAYPAL, les 13 et 17 mars 2009, dont l'un sous une identité manifestement communiquée par Adlène HICHEUR, comptes ayant permis deux transferts d'argent à l'aide de cartes bancaires dont les titulaires légitimes n'ont pas pu être identifiés.

Sur ce dernier point, il convient de rappeler qu'au cours de leurs échanges, les deux hommes s'étaient interrogés sur l'exploitation, de manière sécurisée, c'est à dire anonyme, de comptes PAYPAL (messages des 20 janvier, 1er février et 2 février 2009) et qu'auparavant, dès décembre 2008, Adlène HICHEUR avait ouvert un compte PAYPAL à son nom, à titre expérimental, afin de connaître les mécanismes et le mode d'emploi de tels comptes. Il a d'ailleurs exposé dans son message du 1er février 2009, le résultat de ses premières observations : « les renseignements fournis peuvent être utilisés à l'ouverture du compte mais ils vont avoir les renseignements exacts au moment de l'activation. J'ai pensé à l'utilisation de Virtual Visa ou

Mastercard. Mais d'après ma modeste compréhension en ce moment, la société PAYPAL n 'accepte pas ce genre de carte provisoire. Je vais faire le nécessaire pour traverser ces obstacles. »

Manifestement, entre le 1er février et les 13 et 17 mars 2009, les deux hommes avaient trouvé le moyen de contourner « l'obstacle » puisque des transferts anonymes ont eu lieu à ces dates via les comptes PAYPAL de Mustapha DEBCHI.

Par la suite, le compte PAYPAL d'Adlène HICHEUR, ouvert en décembre 2008 à titre expérimental, va rentrer en action, le 25 août 2009, pour l'achat d'une ligne téléphonique provisoire plus éphémère et plus discrète qu'une ligne permanente, et ce, afin d'entrer en contact avec Mustapha DEBCHI, courant septembre 2009 (messages de rappel des 11 et 12 septembre 2009). Or, en septembre 2009, Adlène HICHEUR réservait ses billets d'avion pour se rendre, du 8 au 18 octobre 2009, en ALGERIE, à SETIF, en ayant notamment en sa possession une somme de 13 200 Euros, en sus des 8 000 Dinars algériens devant lui servir à assumer ses dépenses personnelles.

Certes, l'intéressé a fait valoir qu'il avait des projets immobiliers à SETIF, mais ceux-ci n'ont pas été précisément chiffrés et il n'est pas possible de savoir à qui ou à quoi était destinée la somme emportée. Par ailleurs, le paiement d'éventuels travaux de construction aurait sans doute été effectué par voie bancaire et non en numéraires.

Interrogé sur les transferts de fonds effectués ou envisagés, Adlène HICHEUR a admis que Mustapha DEBCHI avait demandé de l'argent pour le compte d'AQMI, et ce, via un message public mis en ligne sur le forum AL FALOJA, et qu'il pensait lui-même, en 2008, pouvoir lui faire parvenir 5 000 Euros en espèces, mais a ajouté, sans convaincre le Tribunal, « qu'il s'était dégonflé par rapport au bien fondé de l'affaire » tout en se renseignant tout de même sur le fonctionnement des comptes PAYPAL et les modalités de leur ouverture et de leur emploi. Il a ajouté que finalement, il n'avait pas ouvert un tel compte, ce qui s'est révélé inexact.

Il convient, ici, de rappeler la conception du djihad d'Adlène HICHEUR tel qu'il l'a lui-même explicitée dans son message du 1er mars 2009 : « J'ai adopté le principe « faire ce qui peut durer même s'il s'agit de petits actes » et j'ai décidé de résoudre les problèmes liés à l'approvisionnement (le financement) et à l'information », et dans celui de juin 2009 : « il faut créer des noyaux durs disséminés puis ensuite passer à l'acte afin que la stratégie ne meure pas dans l'oeuf et nous pourrions poursuivre les opérations le plus longtemps possible. Frères ! Montrer qu'on existe est chose aisée, c'est durer qui est bien plus difficile. »

Il apparaît donc que par son implication dans le domaine médiatique d'AQMI et dans son financement, Adlène HICHEUR était parfaitement en phase avec sa conception globale du djihad guerrier, c'est à dire la construction, dans un premier temps de bases (cellules) solides avant tout passage à l'acte qui, pour être spectaculaire, n'en serait pas moins ponctuel et sans suite .

En dépit des dénégations du prévenu qui a toujours affirmé qu'il n'y avait eu que des échanges virtuels entre un membre d'AQMI et lui-même et qu'aucune remise d'argent n'avait été effectuée, il résulte de la chronologie de ses échanges avec Mustapha DEBCHI, des déplacements qu'il a effectués et prévus en ALGERIE, ainsi que de l'ouverture et de l'emploi des comptes PAYPAL par les deux intéressés, qu'Adlène HICHEUR a, pour le moins, élaboré des projets précis

avec Mustapha DEBCHI pour apporter une aide financière effective à l'organisation terroriste AQMI.

Adlène HICHEUR a ainsi, par la mise en œuvre d'un ensemble de moyens afin de soutenir financièrement AQMI, participé à la logistique de ce groupement formé en vue de la préparation d'actes de terrorisme.

SUR L'IMPLICATION D'ADLÈNE HICHEUR DANS UN PROJET TERRORISTE EN FRANCE EN LIEN AVEC L'ORGANISATION TERRORISTE AQMI :

Dans son message du 24 février 2009, Mustapha DEBCHI indiquait clairement à Adlène HICHEUR qu'il désirait exécuter des opérations en FRANCE et qu'il leur manquait (à AQMI) les amoureux de HOUR (les candidats pour un attentat suicide) prêt à ceci. Il lui proposait d'être, avec lui, en tête de liste et de l'aider à en trouver d'autres. Quant à la formation, elle pouvait s'organiser, la seule condition étant que les demandeurs au martyre soient des personnes sérieuses.

Dans sa réponse, Adlène HICHEUR se disait profondément honoré et heureux de cette proposition, mais indiquait ne pas connaître de « jeunes » en EUROPE auxquels il puisse proposer ce projet. Il développait alors sa propre conception du djihad :

- **dans un premier temps : « faire ce qui peut durer même s'il s'agit de petits actes » en résolvant les problèmes relatifs à l'approvisionnement et à l'information (stade où il semblait être au moment des faits),**
- **dans un deuxième temps : l'entraînement militaire et la participation aux opérations classiques comme les embuscades,**
- **dans un troisième temps : l'organisation d'une opération martyre sur un objectif vital des ennemis.**

Il espérait lui faire comprendre qu'il n'était pas lâche et « malgré tout, il allait lui proposer des informations et des propositions sur les objectifs possibles en EUROPE et notamment en FRANCE ».

Interrogé sur cet échange, Adlène HICHEUR a affirmé que sa réponse correspondait à une formule de politesse et qu'à l'époque, il était alité sous morphine. Selon lui, la proposition d'effectuer un attentat-suicide était contraire à ses valeurs.

Cependant, tant devant le magistrat-instructeur qu'au cours des débats, il n'a pas expliqué pourquoi Mustapha DEBCHI lui avait proposé, à lui précisément, d'effectuer un tel sacrifice, et surtout, pourquoi il avait continué ses échanges avec Mustapha DEBCHI alors qu'il savait de façon certaine à cette époque qu'il s'agissait d'un membre d'AQMI vivant en clandestinité en ALGERIE.

De même, il n'a pas expliqué pourquoi, après avoir refusé l'attentat-suicide, il répondait en détaillant sa propre vision du djihad et les moyens d'actions s'y rattachant, si bien que dans son message suivant, le 5 mars 2009, Mustapha DEBCHI lui répliquait que « c'était bien de lui donner son point de vue sur de possibles objectifs en EUROPE ».

Le 10 mars 2009, le prévenu suggérait : « concernant le sujet des objectifs », qu'ils étaient différents suivant le but recherché. S'il « s'agissait de punir l'ETAT à cause de ses activités militaires au pays des musulmans (AFGHANISTAN) », il fallait viser « un pur objectif militaire comme par exemple la base d'aviation de la commune de KARAN JEFRIER près de la ville d'Annecy en FRANCE, cette base entraînant des forces et les envoyant en AFGHANISTAN ».

Sur la désignation de cette cible, Adlène HICHEUR a affirmé l'avoir citée à la suite de la lecture d'un journal régional qui indiquait que cette base envoyait des troupes en Afghanistan, en ajoutant que d'ailleurs, il n'y connaissait rien car il s'agissait d'une caserne de chasseurs-alpins et non d'une base d'aviation.

Toujours est-il qu'il désignait bien une cible potentielle à un individu appartenant à une organisation terroriste, en l'occurrence AQMI, sans savoir quelle suite serait donnée à sa suggestion.

* *

 *

Quelques mois plus tard, le 1er juin 2009, Mustapha DEBCHI revient sur son idée en suggérant de façon directe la constitution d'une cellule opérationnelle : « cher frère, on ne va pas tourner autour du pot. Est-ce que tu es disposé à travailler dans une unité activant en FRANCE ? Quelles aides est-il possible d'apporter ? Quelles sont tes suggestions ? »

Loin de rompre alors tout échange avec Mustapha DEBCHI, Adlène HICHEUR lui répond : « concernant ta proposition, la réponse est OUI bien sur, mais il y a quelques observations ». Il lui indiquait alors que depuis longtemps, il organisait sa vie en vue de travailler sur le sol algérien et que « si sa proposition était relative à une stratégie précise (comme le travail au sein de la maison de l'ennemi) » afin de le vider de ses forces, il fallait qu'il révise son plan de vie. Il « attendait sa réponse pour que la situation soit plus claire ».

Interrogé sur ce point, Adlène HICHEUR a répondu qu'il n'avait jamais été d'accord pour effectuer « des trucs concrets ».

Cependant, manifestement, Mustapha DEBCHI ne l'avait pas « entendu » de cette façon puisque le 7 juin 2009, il lui rétorquait, avec enthousiasme : « tu m'as vraiment fait plaisir. Notre vision de l'affaire est une et la même. Ce qui nous reste à faire, c'est constituer une unité de combat qui active en EUROPE sur le long terme et dont l'objectif essentiel est de frapper l'ennemi dans son antre et de l'user particulièrement en cette période d'effondrement économique. Fais nous parvenir ton point de vue détaillé sur ce travail ».

Interrogé sur ce point, Adlène HICHEUR a contesté son accord de principe à cette unité opérationnelle. Cependant, comme l'a souligné le représentant du parquet à l'audience, les mots ont un sens, et le 12 juin 2009, le prévenu confirmait son approbation en suggérant les modalités pratiques de l'action à venir de cette unité opérationnelle pour parvenir à ses fins :

Concernant le sujet de la frappe de l'ennemi central ou le transfert partiel de la guerre chez lui, je trouve que c'est une question naturelle et évidente pour tous les analystes.

Là, je voudrais dire que le plus important n'est pas notre conviction dans cette stratégie (car c'est une évidence) mais la manière avec laquelle elle devrait être administrée à long terme et les résultats attendus.

A mon avis, plusieurs points (qui sont inter liés) sont à prendre en considération :

- Travailler à accélérer la récession économique (ce que tu as suggéré), c'est-à-dire cibler les industries vitales de l'ennemi, les grandes entreprises et les poids lourds (Ex. Total, British Petroleum, Suez, Vivendi, ELF...).

- Cibler des objectifs militaires et politiques pour punir les gouvernements européens pour la guerre engagée et notamment la dictature algérienne, construire des bases dans le monde musulman dont la dernière la base des Emirats...

- Exécuter des assassinats ciblés avec des objectifs bien étudiés : personnalités européennes ou personnalités bien précises appartenant aux régimes mécréants en Europe (dans les ambassades et consulats par exemple...).

- Quelle est la réaction des musulmans qui vivent en Europe ?

Qu'est-ce qu'on attend d'eux ?

Est-ce qu'on doit appliquer la règle de "verser la table" ?

Ce sont quelques éléments qui méritent la discussion.

Par la suite, au cours de l'information, dans le cadre de l'exploitation technique de l'ordinateur d'Adlène HICHEUR, un autre message adressé à Mustapha DEBCHI a été mis à jour, message qui, d'après le contexte, a été rédigé avant ou autour du 21 juin 2009 :

« J'ai repris de nombreux points qui méritent des commentaires détaillés toutefois je vais te répondre de façon brève :

-Tu as cité la stratégie du "frapper en premier" qui intervient avant la constitution d'un noyau dur. Moi je dis le contraire. Je veux dire il faut créer des noyaux durs disséminés puis ensuite passer à l'acte afin que la stratégie ne meure pas dans l'oeuf (après une première opération, les mesures de sécurité seront draconiennes) et nous pourrons poursuivre les opérations le plus longtemps possible. Frère! Montrer qu'on existe est chose aisée, c'est durer qui est bien plus difficile. Ce que je crains c'est que nous soulevions une tempête dans un verre d'eau et puis rien (Rappelle toi de ce qui s'est passé en France au milieu des années quatre-vingt-dix et comment les services de sécurité français avaient frappé les musulmans sympathisants de la cause encore plus durement que ce qu'avaient subi la France: des milliers de détenus, des familles déplacées, déchirées, puis rien d'autre à signaler depuis lors)

-La nature de l'objectif: tu peux tomber sur des cibles économiques davantage surveillées que des cibles politiques et ce en raison de leur caractère sensible et vital à l'économie du pays. Je te citerai en exemple les raffineries de pétrole, les usines à gaz et l'industrie chimique (des cibles privilégiées si nous souhaitons semer la terreur en leur sein)

- le type d'opération: à ce propos tu as évoqué la nécessité de court-circuiter les enquêtes des services de renseignement en privilégiant les opérations martyrs. Permet moi d'attirer ton attention sur une réalité fondamentale: A l'inverse de l'Algérie, les

artères et les institutions en Europe sont bourrées de caméras de surveillance (particulièrement en Angleterre). Défait, ces services sont capables de mener des enquêtes minutieuses sans avoir besoin de mettre la main sur des suspects. Quelle meilleure illustration à cela que les attentats de Londres en 2005 lorsqu'on avait découvert les identités des aspirants-martyrs grâce aux images avant de démanteler les cellules en les traquant de rue en rue. Aussi cela réduit-il tous les types d'opérations au même niveau.

J'ajouterai ici que mon avis personnel penche pour une diversification des opérations: a) afin de dérouter davantage l'ennemi b) afin de montrer une capacité militaire variée ce qui rendra l'ennemi totalement perplexe. Mais Dieu seul reste omniscient.

-Le financement: avoir recours à une quelconque activité commerciale et à des commerçants fidèles à la cause ? Cela reste ouvert au débat

-Le recrutement : il se révèle être sans doute le point le plus épineux qui soit car ça nécessite une période de temps non négligeable pour vraiment connaître les individus et faire le tri entre les prétendus sympathisants et ceux qui oeuvrent pour la cause (à travers les dons d'argent, les efforts et leur propre personne)

-Les retombées sur les musulmans : que m'importe les musulmans qui n'en ont que l'appellation, les coteries de laïcs et de modernistes et les courants attentistes. Je sais par ailleurs que faire preuve d'héroïsme est une conduite nécessaire et inéducable mais comme je l'ai indiqué en évoquant le premier point, je souhaite éviter ce qui est advenu par le passé : en l'occurrence, une frappe unique fauchant une dizaine d'impies avant que ne se déclenche une campagne implacable d'enlèvements, de détentions et autres humiliations touchant ceux qui sont proches de la cause ou qui ne sont pas opposés au djihad (sois conscient de ceci: les pays européens sont bien au fait de la composition idéologique des communautés étrangères et jouissent d'informateurs dans les quartiers et les mosquées ; c'est pour cette raison que les campagnes répressives sont précises). Et donc affaire réglée en raison de l'élimination des bases arrières.»

Dans ce message, outre l'explicitation nette et précise de sa vision du djihad guerrier, Adlène HICHEUR informait les membres d'AQMI des réalités EUROPEENNES et des difficultés que rencontrerait la cellule opérationnelle de cette organisation terroriste dans ce cadre particulier, lors de ses passages à l'acte. Par la même, il jouait un rôle d'expert, de conseiller local, avant de donner son avis personnel : « une diversification des opérations pour dérouter l'ennemi ».

Il n'est pas sans intérêt de noter qu'en ce qui concerne le « recrutement » des activistes de la cellule, il recommandait de prendre le temps de faire le tri entre de « prétendus sympathisants » et « ceux qui oeuvraient pour la cause », l'un des critères de choix étant « **les dons d'argent** ».

Entendu sur ces messages, Adlène HICHEUR expliquait, au cours de sa garde à vue, que son point de vue était de commettre des actions plus tournées vers des « actes de guérillas conventionnelles ». Par là, il entendait notamment des sabotages contre les multinationales qui « pillent les ressources des pays sous-développés ». S'agissant des assassinats et liquidations de personnalités, il pensait plus précisément à ceux ayant commis des crimes contre des gens au Maghreb en général et en Algérie plus particulièrement, évoquant des militaires hauts placés ou éventuellement « des autorités politiques en lien avec ces exactions ».

Devant le magistrat-instructeur comme au cours des débats d'audience, Adlène HICHEUR a contesté toute vocation opérationnelle à ses écrits, en n'y voyant qu'une analyse générale dénuée de toute portée pratique ou analyse personnelle. Il a ajouté, sans convaincre, que le message trouvé sur le disque dur de son ordinateur n'avait vraisemblablement pas été envoyé, alors qu'il y a lieu de souligner qu'à la fin de celui-ci, il indiquait lui-même qu'il se « contentait de ces commentaires » apportés en réponse aux propos antérieurs de Mustapha DEBCHI « en espérant qu'ils seraient utiles » en dépit de « l'indigence de son expérience dans les questions relevant de l'action militante » et, après une formule de politesse, « ton frère et serviteur », avait signé de son pseudonyme : « ABOU DOUJANA ». Il s'agissait donc d'une missive complète et manifestement envoyée.

En ce qui concernait les autres membres éventuels de la cellule opérationnelle, Adlène HICHEUR a déclaré en garde à vue qu'il n'avait sollicité personne et que la cellule envisagée ne devait être constituée que de PHENIX SHADOW (Mustapha DEBCHI) et lui-même.

Cependant, le juge d'instruction lui a rappelé un passage d'un autre message envoyé à son interlocuteur : « Oui, j'ai bien compris la nécessité d'arrêter tout de suite la communication avec celui qui a montré beaucoup d'hésitations, après avoir perdu mon temps quelques jours ». Interrogé sur ce message, Adlène HICHEUR a contesté, sans convaincre, avoir tenté de recruter une tierce personne.

Le magistrat-instructeur lui a également rappelé la teneur d'un autre message envoyé le 16 juillet 2009 :

*"Louange à Dieu Clément et Miséricordieux.
Salutations.
Excuse moi, frère, de ce retard dans ma réponse.
Je me soigne encore, je demande à Dieu de soulever le mal qui reste.
Quant à ta réponse, j'espère qu'ALLAH facilite le projet pour que ces gens là goûtent une toute petite partie de ce qu'ils ont commis et commettent comme crimes depuis deux siècles.
Il faut rappeler que tout ça demande une remise en ordre des affaires personnelles que j'avais organisé pour le retour en Algérie et ce, pour plusieurs raisons, notamment je suis convaincu de l'obligation de travail sur la terre des ancêtres "les fellagas". Je cite Amirouche qui travaillait dans son atelier en France, il a tout abandonné en disant : "je dois rentrer pour faire mon devoir".
Vu l'importance du bond dont on avait parlé, l'activité générale doit être partagée entre l'Algérie (notamment au début pour l'obligation d'entraînement) et l'Europe. Nous rentrerons dans le détail des déplacements après mes soins si Dieu le veut.
J'espère que Dieu te facilite les tâches.
Ton frère Abou DOUJANA "*

Entendu, au cours de sa garde à vue, sur ce message dans lequel il parlait « d'un entraînement en ALGERIE », il a indiqué qu'il ne savait plus, à ce moment-là, s'il voulait une « vie peinarde » ou s'il voulait s'investir dans le support concret de l'organisation AQMI. Quant à l'entraînement, il s'agissait d'une vue de l'esprit et d'une manière générale, même s'il avait donné son accord de principe pour la constitution d'une cellule opérationnelle, tout cela était virtuel.

Interrogé de nouveau sur ce message par le magistrat-instructeur et au cours des débats d'audience, il a contesté avoir évoqué un projet d'entraînement en ALGERIE avec Mustapha DEBCHI, en affirmant, bien qu'il ait acheté un terrain constructible à SETIF, que ses projets de vie était en EUROPE et non en ALGERIE.

* *

*

Les magistrats-instructeurs ayant adressé une commission rogatoire internationale aux autorités algériennes, le 3 août 2010, dans le but notamment d'entendre Mustapha DEBCHI, l'audition de celui-ci est arrivée en fin d'information.

En effet, d'après un article paru dans la presse locale, Mustapha DEBCHI avait été interpellé, mis en examen et placé en détention provisoire le 13 février 2011. On y parlait de « la nouvelle stratégie d'AL QAIDA non seulement en ALGERIE, mais également en EUROPE, notamment en FRANCE, par l'intermédiaire de Mustapha DEBCHI dit ABOU MOHAMED AL-OTHMANI qui avait rejoint le maquis en mai 2008. Celui-ci était présenté comme un jeune ingénieur d'Etat en électronique, originaire de CONSTANTINE, maîtrisant parfaitement l'anglais, le français et l'arabe ainsi que l'outil informatique. Il avait été chargé de l'information de la zone sud du GSPC avant d'être désigné pour mettre en place de nouvelles cellules terroristes en EUROPE qu'il s'appêtait à rejoindre à partir du port d'ANNABA avant d'être arrêté.

D'après le même organe de presse, les « aveux » de Mustapha DEBCHI aux forces de sécurité avait permis l'identification et l'arrestation d'une partie des membres de l'organisation (GSPC-AQMI) actifs en ALGERIE. Le démantèlement du groupe à BATNA avait permis d'identifier 211 membres présumés d'organisations terroristes dans 9 pays en AFRIQUE faisant partie d'AL QAIDA au SAHEL et de mettre en exergue les connexions du GSPC avec d'autres organisations terroristes internationales affiliées à AL QAIDA.

L'article précisait également qu'un très important lot d'armement avait été récupéré sur les terroristes arrêtés et lors des opérations menées dans les maquis de TAGHDA à BATNA.

Entendu en exécution de la commission rogatoire du magistrat français, Mustapha DEBCHI alias Abou Mohammed AL-OTHMANI a confirmé avoir rejoint les groupes terroristes dans la région de BATNA, le 23 mai 2008. **Rapidement, il avait été chargé de l'information compte tenu de ses aptitudes en ce domaine.**

Il avait commencé en prenant contact, via internet, avec ABOU DOUJANA qui résidait en FRANCE (Adlène HICHEUR), « dans le courant de l'année 2007 », c'est à dire « avant de rejoindre les bastions terroristes », et ce, « à travers les forums qui abordaient les sujets portant sur la pensée jihadique ». Après avoir reçu « la mission de gérer l'information au sein des groupes terroristes », il avait repris contact avec Adlène HICHEUR et lui « avait proposé, dans un premier temps, de réaliser une opération-suicide en FRANCE, mais il avait rejeté sa proposition ». **Par la suite, « il lui avait proposé de constituer une cellule jihadique en EUROPE ». Il avait accepté en proposant même une aide financière pour constituer cette brigade terroriste ».**

Il « **avait convenu** avec Abou DOUJANA (Adlène HICHEUR) **de viser les intérêts économiques des pays européens, sans pour autant définir les lieux d'une manière précise, ni le moyen à utiliser pour frapper ces intérêts.** » En mars 2009, l'intéressé lui « **avait proposé de réaliser un acte terroriste qui aurait pour cible une caserne militaire qui entraînait des unités de l'armée française avant de les envoyer dans la direction de l'AFGHANISTAN** ».

Interrogé sur la teneur de cet interrogatoire, Adlène HICHEUR en a contesté la véracité et la sincérité, en affirmant qu'il devait s'agir « d'un montage policier ». Pour lui, le document présenté comme une audition de Mustapha DEBCHI était dénué de toute crédibilité, les questions n'étant d'ailleurs pas mentionnées.

Il est resté sur cette position durant les débats d'audience, sans clairement indiquer pourquoi cet élément envoyé par les autorités judiciaires algériennes ne serait pas crédible.

Il confirme au contraire l'accord de principe d'Adlène HICHEUR pour l'élaboration d'une cellule opérationnelle rattachée à AQMI en EUROPE, voire en FRANCE, et les conseils prodigués par le prévenu concernant les cibles futures de l'organisation qui devaient être militaires (caserne envoyant des troupes en AFGHANISTAN) ou économiques pour affaiblir les pays européens.

Adlène HICHEUR, en donnant un tel accord pour la constitution d'une cellule opérationnelle en EUROPE et en déterminant les cibles ou catégories de cibles à viser, a participé à un groupe formé ou une entente établie – la nébuleuse islamiste radicale en général et AQMI en particulier – en vue de la préparation d'actes de terrorisme.

* *

*

Il résulte de l'ensemble de ces éléments qu'Adlène HICHEUR, en servant de relais et de soutien logistiques et médiatiques à diverses structures terroristes de la nébuleuse islamiste radicale, en participant à des discussions via des flux internet avec un membre d'AL QAIDA au Maghreb islamique parti dans le maquis algérien, en l'occurrence Mustapha DEBCHI, en lui donnant son accord quant à la création d'une cellule opérationnelle en EUROPE et en définissant les cibles futures de celle-ci, et enfin en mettant en œuvre des projets pour soutenir financièrement AQMI, a commis, sur le territoire national, courant 2008 et 2009, le délit de participation à une association de malfaiteurs en l'occurrence AQMI, ayant pour but de préparer des actes de terrorisme.

Sur l'application de la loi pénale à Adlène HICHEUR :

Il s'agit de faits graves de par leur nature et leur impact sur l'ordre public commis par un homme présenté comme discret et sans problème particulier si ce n'est quelques soucis de santé.

Agé actuellement de 35 ans et de nationalité franco-algérienne, il est titulaire d'un doctorat en physique des particules, enseignant à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et chargé de recherches dans le cadre d'un détachement au Centre Européen de Recherche Nucléaire de GENEVE (CERN).

Issu, selon ses propres indications, d'une famille musulmane traditionnelle respectant comme lui-même les cinq piliers de l'ISLAM, il se considère comme un musulman ouvert et tolérant. Il n'éprouvait, a-t-il déclaré, aucune difficulté à travailler au CERN avec des collaborateurs de toutes religions et appréciait au contraire les confrontations d'idées et les débats intellectuels.

Concernant ses convictions politiques, il comprenait, pour l'IRAK et l'AFGHANISTAN, que les peuples se rebellent contre les occupations des forces de la coalition. Devant ces envahisseurs, il parlait d'une « réaction épidermique qui pouvait se comprendre ». De même, il évoquait l'injustice faite au peuple palestinien qui était spolié de sa terre et comprenait la résistance armée de ceux qui cherchaient à la récupérer.

Concernant la situation en AFGHANISTAN, il pensait illégal l'occupation des terres afghanes par des armées étrangères et comprenait, là aussi, le droit de résister. Il estimait en conséquence légitime le « djihad défensif » c'est à dire le droit, pour un peuple musulman, de résister à une agression extérieure.

De même, en ce qui concernait la situation en ALGERIE, il pouvait, a-t-il déclaré, comprendre les actions d'AQMI qui lui paraissaient « inévitables au vu des deux dernières décennies ».

Interrogé sur la nature de sa radicalité politique ou religieuse, il a déclaré qu'il était motivé uniquement par la réparation d'une injustice et que si la religion était nécessairement présente dans son mode de réflexion, elle n'en était pas pour autant le seul fondement.

Au cours des débats d'audience, Adlène HICHEUR a employé plusieurs fois le terme « d'humiliation » et l'on sent, à travers les messages de cet homme intelligent et fier, la douleur d'appartenir à un peuple qui a effectivement été colonisé pendant deux siècles par des représentants de son pays d'accueil et d'adoption ainsi que la difficulté à surmonter cette antinomie. Le Tribunal ne peut de même ignorer qu'Adlène HICHEUR est né à SETIF, ville de triste mémoire, ce qui n'a pu que renforcer son sentiment d'injustice, d'humiliation devant le sort réservé à ses pères.

En raison de la nature et de la gravité des faits, l'intéressé sera sanctionné par le prononcé d'une peine de 5 ans d'emprisonnement. Cependant, pour tenir compte des éléments ci-dessus rapportés et du fait que l'intéressé n'a aucun antécédent, la condamnation sera assortie pour un an d'un sursis à exécution.

De même, pour s'assurer de l'exécution effective et rapide de la détention restant à accomplir, le Tribunal ordonnera le maintien en détention du prévenu.

Enfin, il y a lieu d'ordonner la confiscation de l'ensemble des scellés.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant publiquement, en matière correctionnelle, en premier ressort et **par jugement contradictoire** à l'encontre d'Adlène HICHEUR, prévenu ;

SUR L'ACTION PUBLIQUE :

DECLARE Adlène HICHEUR COUPABLE pour les faits qualifiés de :

PARTICIPATION A UNE ASSOCIATION DE MALFAITEURS EN VUE DE LA PREPARATION D'UN ACTE DE TERRORISME, faits commis sur le territoire national et notamment à Ornex et Vienne, courant 2008 et 2009, jusqu'au 8 octobre 2009 et depuis temps n'emportant pas prescription, faits prévus par ART.421-2-1 C.PENAL. et réprimés par ART.421-5 AL.1, ART.422-3, ART.422-4, ART.422-6 C.PENAL,

Vu les articles susvisés :

CONDAMNE Adlène HICHEUR à 5 ans d'emprisonnement.

Vu les articles 132-29 à 132-34 du Code pénal :

DIT qu'il sera sursis pour une durée de 1 an à l'exécution de cette peine, dans les conditions prévues par ces articles.

Et aussitôt, la présidente, suite à cette condamnation assortie du sursis simple, a donné l'avertissement, prévu à l'article 132-29 du Code pénal, au condamné que s'il commet une nouvelle infraction, il pourra faire l'objet d'une condamnation qui sera susceptible d'entraîner l'exécution de la première peine sans confusion avec la seconde et qu'il encourra les peines de la récidive dans les termes des articles 132-9 et 132-10 du Code pénal.

Vu les articles susvisés; à titre de peine complémentaire :

ORDONNE A L'ENCONTRE D'Adlène HICHEUR LA CONFISCATION de l'ensemble des scellés.

ORDONNE LE MAINTIEN EN DETENTION d'Adlène HICHEUR.

La présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure d'un montant de 90 euros dont est redevable le condamné.

Aux audiences des 29 et 30 mars 2012, 13h30, 14eme chambre/2, le tribunal était composé de :

Président : MME Jacqueline REBEYROTTE vice-présidente
Assesseurs : MME Elisabeth MOREL vice-présidente
M.Arnaud DESGRANGES vice-président
Ministère Public : M.Guillaume PORTENSEIGNE vice-procureur de la République
Greffier : MME. Annie MAITRE greffier

A l'audience de ce jour, lors du prononcé, le Tribunal était composé de MME Jacqueline REBEYROTTE, vice-présidente, de MME Elisabeth MOREL, vice-présidente, de _____, vice-président, de _____, vice-procureur de la République, et de MME Annie MAITRE, greffier.

LE GREFFIER

LE PRESIDENT